

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Saint-Georges, le 24 novembre 2010. Sont présents :

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	Mme Chantale Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges	M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe	M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile	M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

AUTOROUTE 73

Résolution 2010-11-170

Considérant que le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'Autoroute 73 a été invalidé par la décision de la Cour supérieure le 3 novembre 2010;

Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision entraînera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

Considérant que le présent conseil des maires réitère sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire, nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;

Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution rapide dans ce dossier et, à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci règle, une fois pour toute ce projet de prolongement de l'Autoroute 73;

Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan demande au Gouvernement du Québec de recourir à une Loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'Autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique et député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Laurent Lessard, ainsi qu'au ministre des Transports, Monsieur Sam Hamad.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Éric Paquet, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan
Le 30 novembre 2010

Commission des transports et de
l'environnement
Déposé le : 03/05/2011
No : CTE-091
Secrétaire : DL



Municipalité
régionale de comté
de Beauce-Sartigan

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la MRC, le 16 avril 2008. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin	M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

AUTOROUTE 73 – POSITION DU CONSEIL DES MAIRES

Considérant les décisions consignées au décret 571-2007 et concernant la mise en chantier du segment de l'autoroute de la Beauce allant de la route du Golf de Beauceville à la Route 204 (127^e Rue) à Saint-Georges dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur les transfrontalières ;

Considérant les engagements du gouvernement du Québec confirmés par madame la ministre Julie Boulet le 15 novembre 2007 lors de l'inauguration de la section Saint-Joseph / Beauceville de cette autoroute ;

Considérant l'urgence de plus en plus pressante de doter notre région immédiate de cette autoroute à signification de frein et de moyen de résistance à la détérioration économique galopante qui menace nos MRC par-delà les objectifs de sécurité et de fluidité que la justice impose ;

Considérant toutes les démarches et recherches de solutions qui ont été menées depuis les remises en cause de certains éléments du tracé proposé par le ministère des Transports et reconnu par le BAPE et la CPTAQ ;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement :

- Que demande pressante soit adressée à chacune des parties en cause dans les litiges de tracé qui ont encore cours de ne proposer ni de convenir de quelque règlement que ce soit qui aurait pour conséquence de créer un déplacement de tracé d'une manière telle que cela forcerait la reprise de toutes les démarches de conception, de soumission au BAPE et à la CPTAQ.
- Que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan supportera toute solution soumise qui serait trouvée par les parties en cause et qui éviterait la reprise de toutes les démarches de conception, de soumission au BAPE et à la CPTAQ.

Monsieur Viateur Boucher n'a pas participé à la prise de décision de la présente résolution.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Éric Paquet, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan
Le 17 avril 2008

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la MRC, le 29 mars 2006. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carrette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	M. Ghislain Plante	La Guadeloupe
M. Claude Lemieux	Lac-Poulin	M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Claude Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS VISANT À NE PAS RETARDER LE PROJET
DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 73 (TRONÇON BEAUCEVILLE – SAINT-
GEORGES)**

Résolution no. 2006-03-038

Attendu que le prolongement de l'Autoroute 73 (tronçon Saint-Joseph - Saint-Georges) a été indûment retardé au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

Attendu qu'au cours des deux dernières années, plusieurs séances d'information ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;

Attendu que suite à la tenue de ces assemblées publiques, le ministère des Transports à apporter de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;

Attendu qu'à notre avis l'étude déposée au bureau des audiences publiques environnementales est complète, répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ vingt décès sont survenus sur la Route 173 entre Saint-Joseph et Saint-Georges;

Attendu que pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région, il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;

Attendu que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenants socioéconomiques de la grande Beauce;

Attendu qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien-être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;

Attendu l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructure frontaliers;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement de demander à monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de ne pas tenir d'audiences publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'Autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

Il est également résolu de signifier notre demande, à des fins de support de leur part, à Monsieur Michel Després, ministre des Transports; à Monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches; à Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud; et à l'honorable député de Beauce et ministre de l'Industrie, monsieur Maxime Bernier.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Poulin', with a stylized flourish at the end.

Claude Poulin, sec.-trés.
MRC de Beauce-Sartigan
Le 3 avril 2006

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la MRC, le 26 octobre 2005. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Pascal Loignon	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	Absent	La Guadeloupe
M. Claude Lemieux	Lac-Poulin	Absent	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Claude Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

AVIS DE LA MRC CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 – POSITION COMMUNE

Résolution no. 2005-10-162

Attendu que nous estimons que notre MRC est profondément sous équipée en réseau de transport routier à la comparaison des standards québécois observés;

Attendu que nous, à l'instar de toute la communauté dont nous sommes mandataires, considérons que le prolongement de l'autoroute de la Beauce jusqu'à la Route 204 et par la suite complétée par une infrastructure assurant fluidité et sécurité vers les frontières états-uniennes, comme un droit, un investissement d'équité et de justice et aussi un préalable à la survie, à la croissance et au développement de notre région;

Attendu que nous considérons que les intervenants de la région profondément dédiés aux intérêts économiques et sécuritaires de notre milieu réclament eux aussi la « livraison » la plus immédiate possible des engagements de l'entente fédérale - provinciale;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Pascal Loignon et résolu unanimement :

Que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan adresse à monsieur André Caron, directeur de la région Chaudière-Appalaches du ministère des Transports et à monsieur Michel Caron, ing., chargé de projet chez Génivar, les commentaires suivants concernant le prolongement de l'Autoroute 73 jusqu'à la Route 204:

1. Le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan continue de supporter l'objectif d'une autoroute complète dans l'axe Québec – Boston comme cible de long terme;
2. Dans le présent cadre de l'entente Lapierre-Després pour le prolongement de l'autoroute de la Beauce, depuis la route du Golf à Beauceville jusqu'à la Route 204 à Saint-Georges, nous demandons que tous les crédits prévus à cette entente soient très strictement réservés à cette seule fin et que tous les travaux directs ou indirects reliés en cours ou à intervenir dans le segment Saint-Joseph / Beauceville ou en tout autre lieu soient financés à même des budgets hors ceux de cette entente; que la planification de long terme se fasse sur quatre voies soit

mais que la réalisation urgente du prolongement se fasse en tenant en compte des crédits disponibles assurés;

3. Nous vous recommandons de faire l'option de la variante numéro 1 pour des raisons de coûts et de plus grande proximité du point de jonction pour la masse d'utilisateurs de notre agglomération urbaine;
4. Nous demandons que toutes les alternatives facultatives par rapport à l'essentiel de l'atteinte de la Route 204 en 2009 ne soient retenues que dans la mesure où leur financement est assuré et garanti hors l'entente Lapierre-Després et, qu'en cette matière, toute information pertinente soit fournie en temps opportun aux autorités municipales;
5. Nous supportons les propositions faites par Génivar Inc. pour la 74^e Rue et le futur boulevard métropolitain et, le cas échéant, apporterons, après consultation de notre milieu, les modifications nécessaires au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de réserver un corridor du côté Ouest de la rivière Chaudière à cette hauteur y prévoyant la sortie d'un futur pont;
6. Nous estimons que la Route 173 devrait être portée à quatre voies de la 74^e Rue à l'entrée de la ville aux fins d'assurer un accès sécuritaire et fluide au parc commercial au nord de la ville.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la présente résolution soit transmise à messieurs Michel Després, ministre des Transports; John F. Godfrey, ministre d'État (Infrastructures et Collectivité); Claude Drouin, député de Beauce aux Communes; madame Diane Leblanc, députée de Beauce-sud; messieurs André Caron, directeur de la région Chaudière-Appalaches du ministère des Transports et Michel Caron, ing, de la firme Génivar Inc.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Claude Poulin, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan
Le 31 octobre 2005

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 25 mai 2005. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Pascal Loignon	Saint-Philibert
Mme Hélène Poirier	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	M. Serge Philippon	La Guadeloupe
M. Andréa Latulippe	Lac-Poulin	M. Michel Paquet	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la M.R.C. Monsieur Claude Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS
VISANT À ACCÉLÉRER LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE DE LA BEAUCE**

Résolution no. 2005-05-105

Attendu les besoins régionaux concernant le prolongement de l'autoroute 73 et l'aménagement d'une route transfrontalière jusqu'aux limites de notre M.R.C.;

Attendu l'accord fédéral / provincial intervenu dans le cadre du programme canadien d'infrastructure frontalière;

Attendu toutes les déclarations antérieures des mandataires du gouvernement du Québec à l'effet qu'ils égaliseraient en "argent neuf" tout investissement fédéral dans le projet de l'autoroute de la Beauce;

Attendu qu'il y a urgence reconnue par toutes les parties, de réserver les corridors de prolongement de l'autoroute et des raccordements à celle-ci ;

Il est proposé par Monsieur Viateur Boucher, secondé par Monsieur Michel Paquet et résolu unanimement de signifier au gouvernement du Québec, à ses ministres responsables et à notre députée provinciale :

Que la M.R.C. de Beauce-Sartigan souhaite voir ce gouvernement respecter ses engagements politiques et réserver les sommes nécessaires permettant d'accélérer le calendrier d'aménagement de l'autoroute 73 et de la route transfrontalière 173 et ce, dans le cadre des annonces qui ont été faites par le député fédéral de Beauce concernant l'engagement du gouvernement canadien.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Claude Poulin, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan
Le 30 mai 2005

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 28 mai 2003 à 20h00. Sont présents:

Mme Hélène Poirier	St-Honoré-de-Shenley	Mme Céline Marois	St-Éphrem-de-Beauce
M. Pascal Lachance	St-Gédéon-de-Beauce	M. Sylvain Nadeau	St-Évariste-de-Forsyth
M. Pascal Loignon	St-Philibert	M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	St-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean Perron	St-Georges	M. Gabriel Giguère	St-Côme-Linière
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Serge Philippon	La Guadeloupe
M. Andréa Latulippe	Lac-Poulin	M. Jean-Guy Deblois	St-René
M. Jean-Marc Paquet	St-Martin	M. Michel Paquet	St-Théophile

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la M.R.C. Monsieur Yves Lessard, secrétaire-trésorier adjoint est également présent.

AUTOROUTE 73

Résolution no. : 2003-05-112

Considérant que l'ensemble autoroute 73 / route 173 a été reconnu comme axe transfrontalier par le gouvernement du Québec et qu'il l'est de fait par le gouvernement du Canada;

Considérant le consensus régional établi au sommet économique régional de 1990 sur la priorité de continuer l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges, pour permettre la survie, la croissance et le développement de la région;

Considérant les impératifs d'établir un lien routier sécuritaire et fluide dans l'Axe Québec-Boston tout autant dans les domaines de l'industrie manufacturière que de l'industrie touristique;

Considérant les demandes formulées par la communauté beauceronne depuis un demi-siècle;

Considérant les appuis obtenus de la part de la communauté métropolitaine de Québec, la Ville de Québec et de nombreuses municipalités des deux régions administratives;

Considérant le calendrier de réalisation des travaux pour la construction de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges déposé par Monsieur Jacques Baril, alors ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime;

Considérant que notre territoire est l'un des plus démunis au Québec en matière d'infrastructures routières;

Considérant les engagements politiques visant non seulement la poursuite de la construction selon le calendrier mais aussi son accélération;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Serge Philippon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande à Monsieur Yvon Marcoux, ministre des Transports du Québec, de maintenir la priorisation des travaux de réalisation de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges et, plus particulièrement de maintenir comme objectif ultime la réalisation des travaux selon le calendrier déposé par Monsieur Jacques Baril alors ministre délégué aux Transports et d'en favoriser l'accélération.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit adressée au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, à la ministre responsable de la région, Madame Carole Théberge et à la députée de Beauce-Sud, Madame Diane Leblanc.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Yves Lessard, sec.-trés. adjoint
M.R.C. de Beauce-Sartigan
Le 11 juin 2003

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

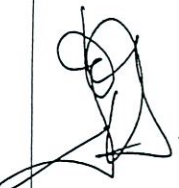
Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 28 novembre 2001 à 20h25. Sont présents:

Mme Hélène Poirier	St-Honoré-de-Shenley	Mme Céline Marois	St-Éphrem-de-Beauce
M. Germain Lachance	St-Gédéon-de-Beauce	M. Mario Veilleux	St-Évariste-de-Forsyth
M. Pascal Loignon	St-Philibert	M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	St-Hilaire-de-Dorset	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	St-Georges	M. Gabriel Giguère	St-Côme-Linière
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Serge Philippon	La Guadeloupe
M. Andréa Latulippe	Lac-Poulin	M. Michel Paquet	St-St-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	St-René	M. Francis Moreau	St-Gédéon Paroisse
M. Jean-Marc Paquet	St-Martin		

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la M.R.C. Monsieur Gilles Piché, directeur général et secrétaire-trésorier et Monsieur Yves Lessard, secrétaire-trésorier adjoint sont également présents.

RECONNAISSANCE DE L'AUTOROUTE 73 ET DE LA ROUTE 173
À TITRE DE ROUTES D'INTÉRÊT NATIONAL

Résolution no. : 2001-11-183

 **Considérant** que l'autoroute 73 et la route 173 sont situées dans l'axe Nord-Sud entre le Canada et les Etats-Unis;

Considérant qu'elles sont des voies de circulation « collectrices » majeures entre ces deux pays;

Considérant que ces voies de circulation doivent être reconnues à titre de routes d'intérêt national;

Considérant que cette reconnaissance est nécessaire afin que nos municipalités et nos M.R.C. aient accès au programme Canada-Québec de 600 M\$ réservé à l'amélioration des réseaux routiers de portée internationale (axe Nord-Sud);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Andréa Latulippe, appuyé par Monsieur Pascal Loignon et résolu majoritairement que la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande expressément aux ministres des Transports du Canada et du Québec de reconnaître, dans les meilleurs délais, l'autoroute 73 et la route 173 à titre de routes d'intérêt national étant situées dans l'axe Nord-Sud.

Il est également résolu de requérir l'appui des premiers ministres du Canada et du Québec, de la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, du député fédéral de Beauce, des députés provinciaux de Beauce-Nord et Beauce-Sud, du CRCDD Chaudière-Appalaches, de la Conférence des préfets des M.R.C. de la région Chaudière-Appalaches, des M.R.C. de Desjardins, des Chutes-de-la-Chaudière, de la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche et des municipalités de la M.R.C. de Beauce-Sartigan.

Messieurs Jean-Marc Paquet et Michel Paquet sont contre l'adoption de cette résolution considérant qu'il est trop tôt pour le faire dans le contexte du prolongement annoncé de l'autoroute 73 entre la Ville St-Joseph et la Ville de Beauceville.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan
Le 10 décembre 2001

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 28 juin 2000 à 20h00. Sont présents:

Mme Hélène Poirier	St-Honoré-de-Shenley	Mme Marguerite Carrier	St-Honoré-de-Shenley
M. Luc Lemieux	St-Éphrem-de-Beauce	M. Serge Veilleux	St-Jean-de-la-Lande
M. Denis Roy	St-René	M. Roger Carette	St-Georges
M. Serge Philippon	La Guadeloupe	M. Ronald Dupuis	St-Théophile
M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre	M. Maurice Boutin	St-Évariste-de-Forsyth
M. Andréa Latulippe	Lac-Poulin	M. Renaud Tanguay	St-Hilaire-de-Dorset
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Clermont Paquet	St-Côme-Linière
M. Pascal Lachance	St-Gédéon-de-Beauce	M. Pascal Loignon	St-Philibert
M. Ovila Poulin	Aubert-Gallion	M. Gérard Veilleux	Saint-Georges-Est
M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins	M. Bertrand Bisson	St-Gédéon Paroisse
M. Julien Roy	St-Martin		

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la Municipalité de Saint-Martin et préfet de la M.R.C.

Monsieur Gilles Piché, directeur général, secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement est également présent.

**DEMANDE DE LA M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC AFIN QU'IL RESPECTE SES ENGAGEMENTS CONCERNANT LE
CALENDRIER DE RÉALISATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73**

RÉSOLUTION NO. : 2000-06-107

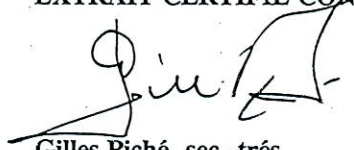
Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la Ville de Saint-Georges est un outil essentiel et prioritaire pour le développement socioéconomique de la M.R.C. de Beauce-Sartigan;

Considérant que le segment manquant de l'autoroute de la Beauce a été retenu comme priorité régionale lors du sommet socioéconomique du CRCD Chaudière-Appalaches en 1990;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Léonide Grenier, appuyé par Monsieur Serge Philippon et résolu à l'unanimité que la M.R.C. de Beauce-Sartigan signifie au gouvernement du Québec, en particulier au ministère des Transports, qu'elle est d'avis que la construction priorisée en 1990 du segment manquant de l'autoroute de la Beauce ne soit ni intégrée ni subalternée au plan de transport de Chaudière-Appalaches 2000-2015 mais réalisée selon le calendrier connu.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, Monsieur Lucien Bouchard, au ministre des Transports, Monsieur Guy Chevrette, au ministre délégué aux Transports, Monsieur Jacques Baril, au directeur régional du ministère des Transports, Monsieur André Caron, à la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Madame Lynda Goupil, à la députée de Beauce-sud, Madame Diane Leblanc et à la M.R.C. de Robert-Cliche.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan
Le 4^{ème} jour de juillet 2000

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 29 mars 2000 à 20h00. Sont présents:

Mme Hélène Poirier	Shenley	Mme Marguerite Carrier	St-Honoré
M. Luc Lemieux	St-Éphrem-de-Beauce	M. Serge Veilleux	St-Jean-de-la-Lande
M. Denis Roy	St-René	M. Roger Carette	St-Georges
M. Serge Philippon	La Guadeloupe	M. Ronald Dupuis	St-Théophile
M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre	M. Maurice Boutin	St-Évariste-de-Forsyth
M. Andréa Latulippe	Lac-Poulin	M. Renaud Tanguay	St-Hilaire-de-Dorset
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Clermont Paquet	St-Côme-Linière
M. Pascal Lachance	St-Gédéon-de-Beauce	M. Pascal Loignon	St-Philibert
M. Ovila Poulin	Aubert-Gallion	M. Gérard Veilleux	Saint-Georges-Est
M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins	M. Roger Lachance	St-Gédéon Paroisse

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la Municipalité de Saint-Martin et préfet de la M.R.C.

Monsieur Gilles Piché, directeur général, secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement est également présent.

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO. : 2000-03-39

Considérant que le gouvernement du Québec a indiqué lors du dépôt de son budget qu'il entrevoit terminer son année financière avec d'importants surplus budgétaires soit environ 2 milliards de dollars;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 doit être considéré par l'appareil gouvernemental comme un projet d'infrastructure prioritaire pour le développement socioéconomique de la Beauce;

Considérant l'ensemble des démarches effectuées au cours des derniers mois dans ce dossier à caractère régional et national par les différentes instances concernées;

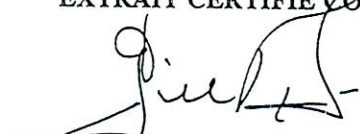
En conséquence, il est proposé par Monsieur Gérard Veilleux, appuyé par Madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité que la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande avec empressement au gouvernement du Québec, ce qui suit:

- qu'il enclenche immédiatement les travaux de construction du prolongement de l'autoroute 73 entre les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville de même que les études préliminaires (localisation du tracé, étude d'impact environnemental et plans et dévis) relatives au tronçon entre les villes de Beauceville et Saint-Georges.

Il est également résolu que la M.R.C. requiert l'appui de la M.R.C. de Robert-Cliche et de la Ville de Beauceville.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre, Monsieur Lucien Bouchard, au ministre des Transports, Monsieur Guy Chevrette, à la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Madame Linda Goupil et aux députés de Beauce-sud et Beauce-nord.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan
Le 10^{ème} jour d'avril 2000



Municipalité
régionale de comté
de Beauce-Sartigan

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 26 février 1997 à 20h00. Sont présents:

Mme Hélène Poirier	Shenley	Mme Marguerite Carrier	St-Honoré
Mme Ghislaine Roy	St-Éphrem-de-Tring	M. Serge Veilleux	St-Jean-de-la-Lande
M. Denis Roy	St-René	M. Gérard Veilleux	St-Georges-Est
M. Victor Loignon	St-Philibert	M. Doris Duquette	La Guadeloupe
M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre	M. Maurice Boutin	St-Évariste
M. Paul Baillargeon	Lac-Poulin	M. Fernand Jacques	St-Théophile
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Clermont Paquet	St-Côme-Linière
M. Roger Nadeau	St-Gédéon Village	M. Jean-Marc Thibaudeau	St-Martin
M. Roger Carette	St-Georges	M. Luc Lemieux	St-Éphrem-de-Beauce
M. Ovila Poulin	Aubert-Gallion	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Léandre Létourneau	St-Hilaire		

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la Municipalité de Saint-Martin et préfet de la M.R.C.

Monsieur Gilles Piché, directeur général, secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement est également présent.

AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO. : 97-02-61

Considérant l'importance que nos intervenants socioéconomiques attribuent au prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Ville Saint-Georges;

Considérant l'annonce effectuée récemment par le premier ministre, Monsieur Lucien Bouchard, à l'effet que le gouvernement du Québec effectuera au cours des prochains mois, les études d'impacts environnementales concernant le tronçon Saint-Joseph à Beauceville;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Carette, appuyé par Monsieur Gérard Veilleux et résolu à l'unanimité que les autorités de la M.R.C. de Beauce-Sartigan expriment leurs remerciements au premier ministre du Québec, Monsieur Lucien Bouchard, pour l'intérêt qu'il manifeste envers le dossier du prolongement de l'autoroute 73.

Il est également résolu de lui demander de recommander au ministère des Transports d'entreprendre immédiatement les études d'impacts environnementales du second tronçon soit entre Beauceville et Saint-Georges dans le but de réduire les délais consécutifs au prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Ville Saint-Georges.

De plus, il est résolu que cette résolution soit transmise au ministre des Transports.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

Le 25 mars 1997

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 28 août 1996 à 20h00. Sont présents:

Mme Hélène Poirier	Shenley	Mme Marguerite Carrier	St-Honoré
Mme Ghislaine Roy	St-Éphrem-de-Tring	Mme Fernande Rodrigue	La Guadeloupe
M. Gérard Veilleux	St-Georges-Est	M. Roger Carette	St-Georges
M. Roger Lachance	St-Gédéon Paroisse	M. Luc Lemieux	St-Éphrem-de-Beauce
M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre	M. Victor Loignon	St-Philibert
M. Paul Baillargeon	Lac-Poulin	M. Fernand Jacques	St-Théophile
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Clermont Paquet	St-Côme-Linière
M. Fernand Bégin	St-Jean-de-la-Lande	M. Richard Marcoux	St-Martin
M. Léandre Létourneau	St-Hilaire	M. Roger Nadeau	St-Gédéon Village
M. Ovil Poulin	Aubert-Gallion	M. Viateur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Maurice Boutin	St-Évariste	M. Denis Roy	St-René

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la Municipalité de Saint-Martin et préfet de la M.R.C.

Monsieur Gilles Piché, directeur général, secrétaire-trésorier et coordonnateur à l'aménagement est également présent.

AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO.: 96-08-168

Considérant le piètre état du lien routier principal entre les villes des M.R.C. de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche le long de la Chaudière;

Considérant l'importance d'un réseau routier adéquat pour le développement économique d'une région;

Considérant la nécessité pour les entreprises beauceronnes d'être concurrentielles par rapport à celles des autres régions du Québec;

Considérant l'état avancé des études préliminaires du prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Beauceville;

Considérant que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre Saint-Joseph et Saint-Georges a été déposée en juillet 1992 au ministère des Transports;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Carette, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité que la M.R.C. de Beauce-Sartigan se joigne au consensus régional pour demander au ministre des Transports du Québec, Monsieur Jacques Brassard:

1. De prioriser dans la programmation gouvernementale, le prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Saint-Georges et ce, dans les meilleurs délais;
2. De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études nécessaires pour le prolongement de l'autoroute 73 tel que proposé dans l'étude d'opportunité du ministère des Transports du Québec;
3. De dégager le plus rapidement possible les sommes nécessaires à l'élaboration des études, à la mise en plan et à la réalisation des travaux.
4. De faire connaître le calendrier de réalisation des travaux aux intervenants concernés dans les meilleurs délais.

.../

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre, Monsieur Lucien Bouchard, à la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Madame Denise Carrier-Perreault, au secrétaire au développement de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Jean-Guy Paré, aux députés provinciaux de Beauce-Nord et Beauce-Sud, au CRCD Chaudière-Appalaches et à la Conférence des préfets de la région Chaudière-Appalaches dans le but d'obtenir leur appui dans ce dossier.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

Le 3 septembre 1996

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 25 octobre 1995 à 19h30. Sont présents:

Mme Fleurette Giroux	St-René	M. Fernand Bégin	St-Jean-de-la-Lande
Mme Hélène Poirier	Shenley	M. Maurice Mercier	St-Honoré
Mme Ghislaine Roy	St-Éphrem-de-Tring	M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre
M. René Veilleux, jr.	Lac-Poulin	M. Fernand Jacques	St-Théophile
M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines	M. Clermont Paquet	St-Côme-Linière
M. Roger Nadeau	St-Gédéon Village	M. Richard Marcoux	St-Martin
M. Victor Loignon	St-Philibert	M. Roger Carette	St-Georges
M. Luc Lemieux	St-Éphrem-de-Beauce	M. Ovila Poulin	Aubert-Gallion
M. Roger Poulin	Notre-Dame-des-Pins	M. Léandre Létourneau	St-Hilaire
M. Gérard Veilleux	St-Georges-Est	M. Serge Philippon	La Guadeloupe
M. Maurice Boutin	St-Évariste	M. Roger Lachance	St-Gédéon Paroisse

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la Municipalité de Saint-Martin et préfet de la M.R.C. Monsieur Yves Lessard, secrétaire-trésorier adjoint est également présent.

AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO.: 95-10-214

Considérant le mandat général confié au Conseil Économique de Beauce par les municipalités de la M.R.C. de Beauce-Sartigan à l'effet de vaquer au développement économique de son territoire;

Considérant le mandat particulier confié au Conseil Économique de Beauce par la résolution 95-05-105 à l'effet d'effectuer les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées afin que la région obtienne dans les meilleurs délais le prolongement de l'autoroute 73 et d'informer régulièrement la M.R.C. sur l'état d'avancement des démarches dans ce dossier;

Considérant la résolution 95-06-152 de la M.R.C. à l'effet de demander au ministre Jacques Léonard qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des instances du gouvernement fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les orientations et les objectifs du mandat du CEB dans le dossier de l'autoroute 73;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Fernand Jacques, appuyé par Monsieur Serge Philippon et résolu à l'unanimité:

- QUE soit demandé au Conseil Économique de Beauce de mettre sur pied un comité de promotion du projet de prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Ville Saint-Georges selon le tracé unanimement adopté dans le cadre de la Conférence socio-économique de 1990 (R. Urbanex 1992) et selon le calendrier rendu possible par le programme du "Fonds compensatoire fédéral";

.../

- QUE ce comité compte parmi ses membres le préfet de la M.R.C. de Beauce-Sartigan et le maire de Ville de Saint-Georges;
- QUE ce comité ait la latitude de se doter d'un "groupe-exécutif";
- QUE ce comité puisse établir des contacts avec tout groupe susceptible de partager la vision des municipalités de Beauce-Sartigan et son objectif en la matière du mandat;
- QUE ce comité retienne les offres de services des bénévoles identifiés susceptibles de participer aux tâches dudit comité ou de son "groupe-exécutif".

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

Le 1 novembre 1995

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la M.R.C., le 28 juin 1995 à 19h30.

Étaient présents:

Mme Fleurette Giroux	St-René	M. Fernand Bégin	St-Jean-de-la-Lande
Mme Hélène Poirier	Shenley	M. Maurice Mercier	St-Honoré
Mme Ghislaine Roy	St-Éphrem-de-Tring	M. Léonide Grenier	St-Benoît-Labre
M. Roger Carette	St-Georges	M. Paul Baillargeon	Lac-Poulin
M. Fernand Jacques	St-Théophile	M. Martin Busque	St-Simon-les-Mines
M. Clermont Paquet	St-Côme-Linière	M. Roger Nadeau	St-Gédéon Village
M. Richard Marcoux	St-Martin	M. Roger Lachance	St-Gédéon Paroisse
M. Victor Loignon	St-Philibert	M. Pierre Plante	St-Éphrem-de-Beauce
M. Ovila Poulin	Aubert-Gallion	M. Roger Poulin	Notre-Dame-des-Pins
M. Léandre Létourneau	St-Hilaire	M. Gérard Veilleux	St-Georges-Est
M. Léandre Lessard	La Guadeloupe	M. Maurice Boutin	St-Évariste

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la Municipalité de Saint-Martin et préfet de la M.R.C. Monsieur Gilles Piché, secrétaire-trésorier est également présent.

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO.: 95-06-152

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Paul Baillargeon, appuyé par Monsieur Roger Nadeau et résolu à l'unanimité que le conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre du Québec, Monsieur Jacques Parizeau, au délégué de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Jean-Guy Paré, député de Lotbinière, au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul-Eugène Quirion, au député fédéral de Beauce, Monsieur Gilles Bernier et au Conseil économique de Beauce.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME


Gilles Piché, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

Le 12 juillet 1995

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

SEANCE REGULIERE TENUE LE 25 MARS 1992

Séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue le 25 mars 1992 à laquelle assistaient Mesdames Fleurette Giroux, Hélène Poirier, Danielle Grondin ainsi que Messieurs Paul-Henri Lacasse, Jacques McCollough, Clermont Paquet, Yves Bernard, Jean-Marc Paquet, Victor Loignon, Ovila Poulin, Gérard Veilleux, Fernand Bégin, Denis Champagne, Léonide Grenier, Paul Baillargeon, Charles-Auguste Quirion, Denis Busque, Roger Lachance, Gaétan Pomerleau, Charles-Aimé Robert, Léandre Létourneau, Maurice Boutin, Joseph-Marie Pépin, sous la présidence de Monsieur Paul-Eugène Quirion, préfet.

OBJET: AUTOROUTE 73

RESOLUTION NO.: 92-03-87

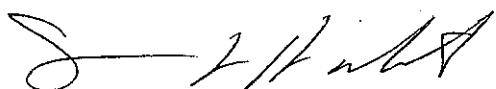
ATTENDU la résolution 92-01-35 adoptée le 29 janvier 1992 abrogeant la résolution 88-10-157 concernant le prolongement de l'autoroute 73;

ATTENDU les discussions sur ce sujet, visant l'amenée de l'autoroute jusqu'à Saint-Georges;

Sur PROPOSITION de Monsieur Paul-Henri Lacasse, SECONDE de Monsieur Ovila Poulin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT que le conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande la réalisation de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges dans les meilleurs délais et ce, dans l'optique de sa résolution 92-01-17 qui appuyait les organismes faisant la promotion d'un axe autoroutier complet entre Québec et Boston.

ADOPTE

VRAIE COPIE CERTIFIEE



Simon Chabot, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

/nd



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX
SEANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 28 OCTOBRE 1992

Séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue le 28 octobre 1992 à laquelle assistaient Mesdames Fleurette Giroux, Hélène Poirier, Danielle Grondin ainsi que Messieurs Paul-Henri Lacasse, Jacques McCollough, Clermont Paquet, Yves Bernard, Jean-Marc Paquet, Victor Loignon, Ovila Poulin, Gérard Veilleux, Fernand Bégin, Denis Champagne, Léonide Grenier, Paul Baillargeon, Charles-Auguste Quirion, Denis Busque, Roger Lachance, Gaétan Pomerleau, Charles-Aimé Robert, Léandre Létourneau, Joseph-Marie Pépin, Maurice Boutin, sous la présidence de Monsieur Paul-Eugène Quirion, préfet.

OBJET: FONDS SPÉCIAL - RÉSEAU ROUTIER

RÉSOLUTION NO.: 92-10-213

ATTENDU que les deux paliers de gouvernement ont annoncé l'adoption d'un fonds spécial de 100 millions de dollars dans le but d'améliorer le réseau routier supérieur au Canada, et plus particulièrement au Québec;

ATTENDU les besoins exprimés depuis plus de vingt ans afin de doter la M.R.C. de Beauce-Sartigan et Ville St-Georges d'un lien autoroutier adéquat apte à soutenir le développement socio-économique de notre région;

ATTENDU que le ministre délégué aux Transports, Monsieur Robert Middlemiss, a déposé récemment une étude exhaustive démontrant clairement la nécessité de ce lien autoroutier;

Sur PROPOSITION de Monsieur Paul-Henri Lacasse, SECONDE de Monsieur Léonide Grenier, IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

- de réaffirmer auprès du député-ministre de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil et auprès du député de Beauce, Monsieur Gilles Bernier la nécessité d'affecter une partie de ce fonds spécial au prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Ville St-Georges;

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE
DE COMTE
DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

SEANCE REGULIERE TENUE LE 29 NOVEMBRE 1989

Séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue le 29 novembre 1989 à laquelle assistaient Mesdames Fleurette Giroux, Hélène Poirier, Danielle Grondin ainsi que Messieurs Alain Gilbert, Richard Busque, Roger Paquet, Clermont Paquet, Yves Bernard, Jean-Marc Paquet, Victor Loignon, Ovila Poulin, Gérard Veilleux, Fernand Bégin, Denis Champagne, Léonide Grenier, Neil Mathieu, Charles-Auguste Quirion, Denis Busque, Sylva Breton, Charles-Aimé Robert, Roger Lachance, Léandre Létourneau, Henri-Georges Veilleux et Joseph-Marie Pépin, sous la présidence de Monsieur Paul-Eugène Quirion, préfet.

OBJET: AUTOROUTE 73

RESOLUTION NO. 89-11-140

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

POUR CES MOTIFS,

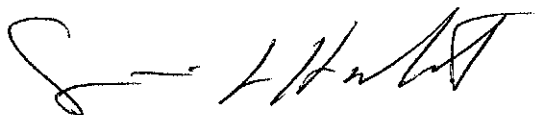
SUR PROPOSITION de Monsieur Alain Gilbert
et SECONDE de Monsieur Clermont Paquet

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la M.R.C. de Beauce-Sartigan, par les présentes, et l'ensemble des municipalités formant cette dernière, par le biais de résolution de chacun de leur conseil local, affirment publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

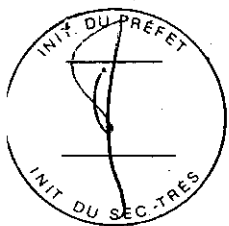
ADOPTE

VRAIE COPIE CERTIFIEE



Simon Chabot, sec.-trés.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

C.C. Municipalités de la M.R.C.
Le 4 décembre 1989
/nd



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 26 octobre 1988

ATTENDU que la M.R.C. de Rouville demande l'appui des M.R.C. du Québec dans ses démarches dans ce dossier;

SUR PROPOSITION de M. Richard Busque, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'appuyer la M.R.C. de Rouville dans ses démarches relativement à la gestion des déchets sur leur territoire.

88-10-156

FONDS DE DEFENSE DES MUNICIPALITES - LITIGE

ATTENDU que la M.R.C. des Jardins-de-Napierville fait face à un refus d'assistance du Fonds de défense des municipalités de l'U.M.R.C.Q.;

ATTENDU que cette M.R.C. demande notre appui dans ce dossier;

ATTENDU que la M.R.C. de Beauce-Sartigan ne possède pas toutes les données permettant de prendre position sur cette question;

SUR PROPOSITION de M. Fernand Bégin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de ne pas se prononcer dans ce dossier.

88-10-157

AUTOROUTE 73

ATTENDU la résolution 9115-88 de la Municipalité de Saint-Georges-Ouest relative au projet d'autoroute 73;

ATTENDU que cette demande vise à réviser la position de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en regard du prolongement de l'autoroute 73;

ATTENDU la tenue, les 25 et 26 novembre prochain, d'un Colloque socio-économique pour le territoire de la M.R.C. de Beauce-Sartigan;

ATTENDU qu'à cette occasion un comité de travail a été formé pour étudier les dossiers municipaux et qu'il était composé des membres suivants:

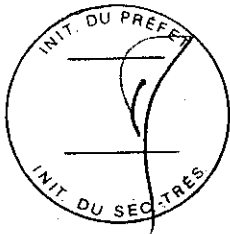
- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| - M. Richard Busque | - M. Fernand Bégin |
| - M. Alain Gilbert | - M. Denis Champagne |
| - M. Charles-Auguste Quirion | - M. Rock Jolicoeur |
| - M. Paul-Eugène Quirion | - M. Charles-Aimé Robert |
| - M. Neil Mathieu | - M. Laurent Nadeau |
| - M. Michel Lambert | - M. Simon Chabot |

ATTENDU qu'à la suite des délibérations de ce comité, ce dernier a déposé le 28 septembre 1988 au conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan, en comité de travail, le rapport du comité municipal;

ATTENDU que ce rapport a été unanimement accepté par les membres du conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan;

ATTENDU qu'en regard de l'autoroute 73, ce rapport faisait état d'un prolongement en trois (3) volets:

1. Prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la limite nord de la M.R.C. de Beauce-Sartigan et élargissement de la route 173 jusqu'à St-Georges;
2. Restructuration et prolongement de la 35e avenue pour rejoindre l'autoroute 73;
3. Amorçer la concertation en vue de créer un axe autoroutier vers la Nouvelle-Angleterre.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 26 octobre 1988

SUR PROPOSITION de M. Richard Busque, IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

- de maintenir l'ordre des priorités du comité municipal relativement à l'autoroute 73;
- de demander au gouvernement du Québec d'accélérer l'étude et la réalisation des trois (3) volets décrits dans le préambule de la présente résolution.

88-10-158

CONSEIL ECONOMIQUE DE BEAUCE - SOUPER D'AFFAIRES

ATTENDU l'invitation du Conseil Economique de Beauce à assister à un souper d'affaires le 15 novembre 1988;

SUR PROPOSITION de M. Paul-Eugène Quirion, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de déléguer M. Joseph-Marie Pépin à cette occasion et de défrayer le coût d'inscription.

88-10-159

AUTORISATION DE CHEQUES

ATTENDU la présentation aux membres de l'assemblée du bordereau d'autorisation de chèques pour les dépenses d'octobre;

SUR PROPOSITION de M. Charles-Auguste Quirion, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de ces dépenses.

ETATS FINANCIERS - SEPTEMBRE

Les états financiers du mois de septembre sont déposés aux maires à titre d'information.

88-10-160

BUREAU DE REVISION - AVIS D'AUDITION

ATTENDU que les dossiers suivants seront présentés au Bureau de révision de l'Evaluation foncière:

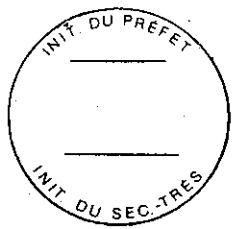
<u>MUNICIPALITE</u>	<u>NOM</u>	<u>DATE AUDITION</u>
Ville St-Georges	L. Champagne, P. Dallaire	10 janvier
Ville St-Georges	Panneaux de bois Kennebec	10 janvier
Ville St-Georges	Entreprises HLP	11 janvier
La Guadeloupe	Ferme de l'Erable Ombragée	12 janvier

ATTENDU que le conseil de la M.R.C. ne désire défendre ni contester les plaintes formulées au Bureau de révision l'évaluation foncière par les propriétaires concernés;

ATTENDU que chaque municipalité locale concernée peut désirer défendre la valeur inscrite au rôle d'évaluation;

ATTENDU que la municipalité locale est la seule directement concernée par ces valeurs étant donné qu'elles servent de base à leur taxation municipale;

SUR PROPOSITION de M. Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT que la M.R.C. de Beauce-Sartigan ne prenne aucune disposition pour la défense de ces dossiers au Bureau de révision de l'évaluation foncière et que, si la municipalité locale désire défendre lesdits dossiers, elle en assumera la totalité des frais, à l'exception des services de l'évaluateur de la M.R.C. qui soutiendra la défense du dossier de la municipalité.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 31 mai 1989

DEPOT MATERIAUX SECS - ST-GEORGES-EST

M. Chabot fait lecture d'une copie conforme d'une lettre du ministère de l'Environnement du Québec adressée à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins en regard du sujet mentionné en titre. Concernant ce dossier, M. Clermont Quirion, maire de la municipalité concernée, semble satisfait de la réponse de l'ingénieur du ministère de l'Environnement.

89-05-65

FRAIS - TRAVAUX DU BARRAGE SARTIGAN

ATTENDU les travaux effectués sur l'accès Est du barrage Sartigan par Guy Rodrigue & Fils Inc. afin de réparer une tête de ponceau;

ATTENDU que le coût de ces travaux est de 500 \$;

SUR PROPOSITION de M. Neil Mathieu et SECONDE de M. Jean-Marc Paquet, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de diviser également le coût entre les quatre parties à l'entente soient: Ville de Saint-Georges, Ville de Saint-Georges-Ouest, Aubert-Gallion et la M.R.C. de Beauce-Sartigan.

PARC DES 7 CHUTES

Suite au dépôt d'une résolution de Ville Saint-Georges-Ouest concernant le projet de régionalisation du Parc des 7 Chutes demandant que la M.R.C. de Beauce-Sartigan participe financièrement à une somme équivalente à 10% du montant estimé, le conseil de la M.R.C. préfère approfondir le sujet en comité avant de prendre une décision.

DELEGATION ECONOMIQUE EN FRANCE

Un compte rendu de la délégation économique en France est remis à tous les maires à titre d'information. La discussion relative à ce dossier sera effectuée à la séance du mois de juin 1989.

CONFERENCE SOCIO-ECONOMIQUE CHAUDIERE-APPALACHES

Les maires sont invités à assister au Forum de la Conférence socio-économique Chaudière-Appalaches qui se tiendra à Thetford-Mines les 8-9-10 juin prochain. Les intéressés devront donner leur nom au secrétariat.

89-05-66

AUTOROUTE 73

ATTENDU que le maire de Ville St-Georges-Ouest, M. Richard Busque, souhaite rediscuter de la résolution 88-10-157 relative au prolongement de l'autoroute 73;

ATTENDU que M. Busque souhaite que soit présentée et défendue, lors du Forum régional tenu les 8-9-10 juin prochain, une proposition à l'effet que le prolongement de l'autoroute 73 se fasse jusqu'à la limite Sud de la M.R.C. de Beauce-Sartigan;

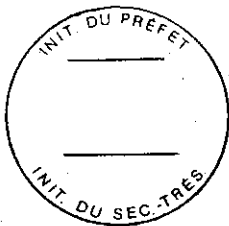
ent

RES

ajoi

ifir

4.3



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 31 mai 1989

ATTENDU que suite au Colloque de zone et à la résolution 88-10-157 du dossier déposé au Comité organisateur de la Conférence socio-économique porte sur le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins et l'élargissement de la route 173 jusqu'à Saint-Georges;

ATTENDU que tous changements de stratégie auraient pour effet de déstabiliser le processus d'acceptation de ce dossier tant par le ministère des Transports du Québec que par les délégués votants au Forum;

SUR PROPOSITION de M. Richard Busque et SECONDE de M. Gérard Veilleux, IL EST RESOLU UNANIMEMENT ce qui suit:

- maintenir le projet déposé dans le cadre du Forum régional dans la forme qu'il a été présenté;
- réaffirmer au ministère des Transports du Québec la volonté du milieu que soit accéléré l'étude et la réalisation des volet 2 (restructuration et prolongement de la 35e avenue pour rejoindre l'autoroute 73) et volet 3 (amorcer la concertation en vue de créer un axe autoroutier vers la Nouvelle-Angleterre) en respectant cependant l'ordre chronologique des réalisations adoptées par les 200 délégués au Colloque de zone et confirmées par la résolution 88-10-157 de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 26 octobre 1988.

DOSSIER FUSION

Les maires de Ville Saint-Georges et Ville Saint-Georges-Ouest ont manifesté le désir de ne pas perdre leur droit acquis en ce qui concerne le nombre de votes au sein du conseil de la M.R.C. dans l'éventualité d'une fusion entre les 2 villes. De plus, il est souhaité que pendant la période intérimaire précédant l'élection du conseil de la ville fusionnée, les 2 maires des villes de Saint-Georges et Saint-Georges-Ouest puissent siéger au conseil de la M.R.C. Ce dossier sera rediscuté lors de la prochaine séance.

89-05-67

VOTE SECRET

ATTENDU la nécessité de voter lors de certains sujets discutés aux séances de la M.R.C.;

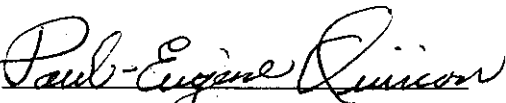
ATTENDU le malaise existant lors de vote à main levée sur des sujets concernant des déboursés d'argent ou lors d'élection;

SUR PROPOSITION de M. Clermont Quirion et SECONDE de M. Neil Mathieu, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de voter par écrit lorsqu'il sera question de déboursés d'argent ou en période d'élection.

89-05-68

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION de M. Gaétan Létourneau et SECONDE de M. Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée.


PAUL-EUGÈNE QUIRION PREFET

 
SIMON CHABOT SEC.-TRES.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 29 novembre 1989

ATTENDU que demande a été faite à la M.R.C. ainsi qu'à Ville de St-Georges d'offrir le cocktail d'ouverture et de fermeture de cet événement;

ATTENDU que la dépense reliée à ces cocktails est estimée à 3 000\$;

SUR PROPOSITION de M. Denis Busque et SECONDE de M. Ovila Poulin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'acquiescer à cette demande pour un montant maximal de 1 500\$ sous réserve que ce montant ne représente pas plus de 50% du coût réel.

89-11-137

APPUI - MOTEL INDUSTRIEL ST-EPHREM

ATTENDU le projet d'implantation d'un motel industriel dans le parc industriel localisé dans la Municipalité de St-Ephrem-de-Tring;

ATTENDU la demande d'appui formulée par la Chambre de commerce de cet endroit;

ATTENDU la recommandation favorable du conseil de cette localité pour l'implantation de cette infrastructure;

SUR PROPOSITION de M. Jean-Marc Paquet et SECONDE de M. Sylva Breton, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'appuyer la Chambre de commerce de St-Ephrem dans leurs démarches pour l'implantation d'un motel industriel dans la Municipalité de St-Ephrem-de-Tring.

89-11-138

AUTOROUTE 73

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin derniers, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

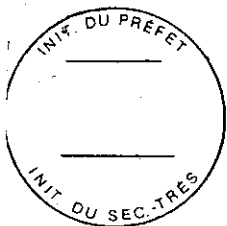
ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville St-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de St-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 29 novembre 1989

SUR PROPOSITION de M. Alain Gilbert, SECONDE de M. Clermont Paquet, IL EST RESOLU UNANIMEMENT que la M.R.C. de Beauce-Sartigan, par les présentes, et l'ensemble des municipalités formant cette dernière, par le biais d'une résolution de chacun de leur conseil local, affirment publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

89-11-139

REMERCIEMENTS AUX MAIRES

SUR PROPOSITION de M. Alain Gilbert, SECONDE de M. Fernand Bégin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de remercier les maires qui ont collaborés au développement de la M.R.C. au cours des dernières années et qui, lors des dernières élections, ont été défaits ou n'ont pas renouvelé leur mandat.

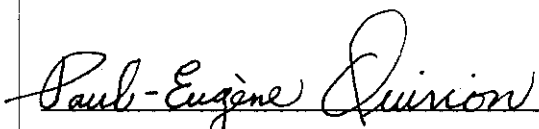
CHEMIN ROYAL ENTRE NOTRE-DAME-DES-PINS ET AUBERT-GALLION

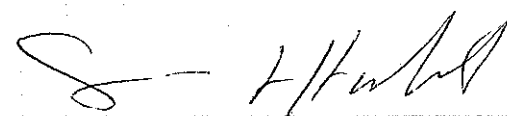
M. Denis Busque s'informe des développements concernant une demande de classification du "Chemin Royal".

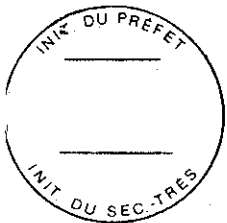
89-11-140

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION de M. Denis Champagne, SECONDE de M. Fernand Bégin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée.


PAUL-EUGÈNE QUIRION PREFET


SIMON CHABOT SEC.-TRES.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 17 janvier 1990

ATTENDU que lors de ce sommet, la M.R.C. de Beauce-Sartigan présentera le dossier de CENTRE CULTUREL REGIONAL;

ATTENDU que la M.R.C. de Beauce-Sartigan peut contribuer à ce dossier à même son fonds spécial pour la culture;

SUR PROPOSITION de M. Charles-Auguste Quirion, SECONDE de M. Richard Busque, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'autoriser le préfet à signer une confirmation d'engagement financier de 10 000\$ de la part de la M.R.C. de Beauce-Sartigan pour la construction du Centre culturel régional de Beauce-Sartigan.

90-01-04

CENTRE CULTUREL REGIONAL - CONTRIBUTION DES MAIRES

ATTENDU la tenue du Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches les 18-19 et 20 janvier prochains;

ATTENDU qu'à cette occasion, la M.R.C. de Beauce-Sartigan présentera le dossier de CENTRE CULTUREL REGIONAL;

ATTENDU que les maires de la M.R.C. de Beauce-Sartigan peuvent contribuer personnellement à ce dossier;

SUR PROPOSITION de M. Roger Paquet, SECONDE de M. Henri-Georges Veilleux, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'autoriser le préfet à signer une confirmation d'engagement financier de 2 550\$ représentant la part de chacun des maires de la M.R.C. de Beauce-Sartigan, au projet de centre culturel régional.

90-01-05

CENTRE CULTUREL REGIONAL - CAUTION

ATTENDU la tenue du Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches les 18-19 et 20 janvier prochains;

ATTENDU que la M.R.C. de Beauce-Sartigan présentera à cette occasion le projet de CENTRE CULTUREL REGIONAL;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de confirmer un engagement financier du milieu totalisant 400 000\$;

SUR PROPOSITION de M. Roger Paquet, SECONDE de M. Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT que la M.R.C. de Beauce-Sartigan cautionne, pour un montant maximal de 60 000\$, la campagne de financement du Centre culturel régional de Beauce-Sartigan afin de déposer un montant minimal de 400 000\$ lors de ce Sommet.

90-01-06

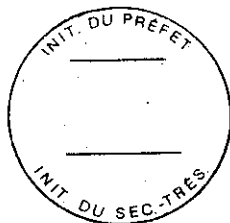
AUTOROUTE 73

ATTENDU la tenue du Sommet socio-économique Chaudière-Appalaches les 18-19 et 20 janvier prochains;

ATTENDU qu'à cette occasion, la M.R.C. de Beauce-Sartigan présentera le dossier AUTOROUTE 73;

ATTENDU que ce dossier a fait l'objet de différentes représentations au cours des derniers mois et que cette situation entraîne un risque par rapport à la réalisation du projet;

SUR PROPOSITION de M. Roger Paquet, SECONDE de M. Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT que la M.R.C. de Beauce-Sartigan soit reconnue comme la seule instance municipale apte à faire des représentations dans le dossier de l'autoroute 73.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 31 janvier 1990

90-01-27

MODIFICATION REGLEMENT D'URBANISME ST-EPHREM VILLAGE - AVIS

ATTENDU le règlement 308 de la Municipalité de St-Ephrem-de-Tring modifiant le règlement d'urbanisme;

ATTENDU l'avis requis en vertu de l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

SUR PROPOSITION de M. Sylva Breton, SECONDE de M. Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de fournir un avis favorable à la Municipalité de St-Ephrem-de-Tring concernant le règlement 308, conformément à la loi 125.

90-01-28

FONDS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL - COMITE

ATTENDU qu'il y aurait lieu de former un comité afin d'analyser les demandes de subvention dans le cadre du fonds de développement culturel;

ATTENDU que ce comité pourrait être composé de trois (3) maires de la M.R.C.;

IL EST RESOLU UNANIMEMENT que les personnes suivantes fassent partie du comité du "Fonds de développement culturel":

M.SYLVA BRETON est PROPOSE par M. Denis Champagne et SECONDE de M. Fernand Bégin;

MME HELENE POIRIER est PROPOSÉE par M. Alain Gilbert et SECONDE de M. Denis Champagne;

M. NEIL MATHIEU est PROPOSE par M. Sylva Breton et SECONDE de M. Roger Paquet.

DEMANDES PARCQ

La liste mensuelle des demandes PARCQ est remise aux maires à titre d'information.

90-01-29

AUTOROUTE 73

ATTENDU une lettre de Ville de St-Georges-Ouest datée du 20 décembre 1989;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, par l'entremise du maire M. Denis Busque, exprime son opposition au contenu de cette lettre;

ATTENDU que chacune des municipalités de la M.R.C. de Beauce-Sartigan a reçu copie de cette dernière;

SUR PROPOSITION de M. Denis Busque, SECONDE de M. Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

- de demander aux municipalités de Beauce-Sartigan de ne pas donner suite à cette lettre;
- de demander à la M.R.C. de Robert-Cliche d'adopter la même position que la M.R.C. de Beauce-Sartigan concernant le prolongement de l'autoroute.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 30 octobre 1991

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN

Séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue le 30 octobre 1991 à laquelle assistaient Mesdames Fleurette Giroux, Hélène Poirier, Danielle Grondin ainsi que Messieurs Jacques McCollough, Paul-Henri Lacasse, Clermont Paquet, Yves Bernard, Jean-Marc Paquet, Victor Loignon, Ovila Poulin, Gérard Veilleux, Fernand Bégin, Denis Champagne, Léonide Grenier, Paul Baillargeon, Charles-Auguste Quirion, Denis Busque, Roger Lachance, Gaétan Pomerleau, Charles-Aimé Robert, Léandre Létourneau, Joseph-Marie Pépin, Maurice Boutin, sous la présidence de Monsieur Paul-Eugène Quirion, préfet.

91-10-163 ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Monsieur Jacques McCollough, SECONDE de Monsieur Yves Bernard, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants:

- 2.6 Résolution règlements d'emprunt
- 6.1 Site de disposition des boues de fosses septiques
- 6.2 MATER - appui
- 6.3 Budget des municipalités - Loi 145
- 6.4 Information scolaire

91-10-164 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur PROPOSITION de Monsieur Gérard Veilleux, SECONDE de Monsieur Denis Busque, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'adopter les procès-verbaux des séances tenues les 25 et 30 septembre 1991.

TRANSPORT ADAPTÉ

Des responsables du transport adapté pour handicapés fournissent de l'information sur ce service.

91-10-165 CONTINUITÉ DE L'AUTOROUTE 73

ATTENDU une demande d'appui formulée par les transporteurs en vrac de Beauce concernant la continuité de l'autoroute 73;

ATTENDU le bien-fondé de cette demande d'appui;

Sur PROPOSITION de Monsieur Gérard Veilleux, SECONDE de Monsieur Léonide Grenier, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'appuyer les transporteurs en vrac de Beauce dans leurs démarches visant la continuité de l'autoroute 73.

91-10-166 AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU la présentation aux maires du bordereau d'autorisation de dépenses pour le mois d'octobre;

Sur PROPOSITION de Monsieur Denis Champagne, SECONDE de Monsieur Joseph-Marie Pépin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de ces comptes.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 29 janvier 1992

À la résolution 92-01-10 (centre culturel)

Notez que Monsieur Ovila Poulin demande que sa dissidence soit enregistrée "si le remboursement s'effectue à même le surplus accumulé de la M.R.C.".

92-01-15

ENTRETIEN ROUTE 277 / STE-AURÉLIE

ATTENDU la décision du ministère des Transports de confier la responsabilité de l'entretien d'une partie de la route 277 (à partir de la route Maranda à la frontière américaine) à la Municipalité de Sainte-Aurélien;

ATTENDU que cette route est utilisée par des transporteurs en provenance des M.R.C. de Beauce-Sartigan et des Etchemins;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Aurélien considère que cette route est régionale et que son entretien devrait être assumé par le ministère des Transports;

ATTENDU que ladite municipalité demande aux M.R.C. de Beauce-Sartigan et des Etchemins de l'appuyer dans ses démarches;

Sur PROPOSITION de Monsieur Gérard Veilleux, SECONDE de Monsieur Victor Loignon, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'appuyer la Municipalité de Sainte-Aurélien dans ses démarches visant à transférer la responsabilité de l'entretien d'une partie de la route 277 au ministère des Transports.

92-01-16

CONFÉRENCE NATIONALE DE SOLIDARITÉ RURALE

ATTENDU la tenue de la 1^{re} Conférence nationale de Solidarité rurale, mouvement issu des "États généraux du monde rural";

ATTENDU qu'il y aurait lieu de déléguer un représentant de la M.R.C. de Beauce-Sartigan à cette occasion;

Sur PROPOSITION de Monsieur Yves Bernard, SECONDE de Monsieur Ovila Poulin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de désigner Monsieur Jean-Marc Paquet pour assister à cette conférence et de défrayer les coûts engendrés par cet événement.

92-01-17

AUTOROUTE QUÉBEC-BOSTON / APPUI

ATTENDU un mémoire préparé par Monsieur Paul Baillargeon, président du Conseil Economique de Beauce, et intitulé "Autoroute Québec/Boston";

ATTENDU que ce mémoire est déposé au conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan pour appui;

Sur PROPOSITION de Monsieur Gérard Veilleux, SECONDE de Monsieur Roger Lachance, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'appuyer le Conseil Economique de Beauce en regard du document "Autoroute Québec/Boston".

IMPRESSION COMPTES DE TAXES AUBERT-GALLION / RETRAIT DE MANDAT

Suite au retrait du mandat confié à la M.R.C. de Beauce-Sartigan relativement à l'impression des comptes de taxes pour la Municipalité d'Aubert-Gallion, le maire est avisé qu'aucune charge ne sera faite compte tenu que les formules seront utilisées pour une autre municipalité.

92-01-33

SHQ / ACCRÉDITATION AGENT PARCO-PRIL

ATTENDU la nouvelle affectation de tâches de Monsieur Carl Giguère à titre d'agent PARCO-PRIL;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander son accréditation à la Société d'Habitation du Québec;

Sur PROPOSITION de Monsieur Charles-Aimé Robert, SECONDE de Monsieur Léandre Lessard, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la S.H.Q. l'accréditation de Monsieur Carl Giguère.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

Les représentants sur les différents comités font rapport aux membres de l'assemblée.

92-01-34

AUTOROUTE 73 / ÉTUDE D'IMPACT

ATTENDU que le projet "Autoroute 73" a fait l'objet d'une acceptation lors du Sommet socio-économique tenu en janvier 1990;

ATTENDU qu'une étude d'impact a été commandée à la firme Roche;

ATTENDU la tenue de la biennale au cours du mois de mai 1992 et qu'il serait nécessaire d'obtenir ce rapport au préalable en vue d'en faire l'étude;

Sur PROPOSITION de Monsieur Ovil Poulin, SECONDE de Monsieur Jacques McCollough, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que demande soit faite au ministère des Transports ainsi qu'au député ministre de Beauce-Sud, M. Robert Dutil afin que l'étude d'impact en rapport au prolongement de l'autoroute 73 soit déposée au conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan dans les meilleurs délais.

92-01-35

ABROGATION DE LA RÉOLUTION EN RAPPORT AU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

ATTENDU l'étude d'impact demandée en rapport au prolongement de l'autoroute 73;

0782



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 29 janvier 1992

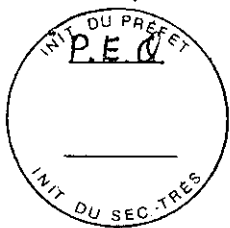
ATTENDU que cette étude apportera un nouvel éclairage en rapport avec l'implantation de cette infrastructure;

Sur PROPOSITION de Monsieur Paul-Henri Lacasse, SECONDE de Monsieur Charles-Auguste Quirion, IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'abroger la résolution 88-10-157 en attendant le dépôt de l'étude d'impact dont il est question à la résolution 92-01-34.

Monsieur Denis Busque, maire de la Municipalité de Notre-Dame des Pins demande que sa dissidence soit enregistrée.

CONTRAT D'ENTRETIEN INFORMATIQUE / ÉQUIPEMENTS

Après discussions, les maires sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre un contrat d'entretien sur les équipements informatiques.



M.R.C. DE BEAUCE SARTIGAN

Le 25 mars 1992

ATTENDU que l'application de ces modalités porte à interprétation et peut facilement faire l'objet de contestation faute de preuve appuyant la décision de la personne chargée de la perception;

ATTENDU que cette même loi prévoit justement le pouvoir de contester le montant du droit de mutation tel qu'établi en vertu de l'article 14;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de clarifier cette situation en modifiant la loi de façon à ce que le choix de la contrepartie utilisée pour le calcul du droit ne repose pas sur une décision arbitraire;

Sur PROPOSITION de Monsieur Denis Busque, SECONDE de Monsieur Gaëtan Pomerleau, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de demander au ministre des Affaires municipales de modifier la loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières en clarifiant les dispositions de l'article 14.

92-03-86

ABROGATION DE LA RESOLUTION 92-01-10 / CENTRE CULTUREL

ATTENDU que la M.R.C. de Beauce-Sartigan a adopté le 26 février 1992 les résolutions 92-02-60 et 92-02-61 autorisant le remboursement des contributions financières à chaque municipalité en regard au centre culturel;

ATTENDU qu'une résolution portant sur le même objet a été adoptée à une séance antérieure;

Sur PROPOSITION de Monsieur Léonide Grenier, SECONDE de Monsieur Victor Loignon, IL EST RESOLU UNANIMEMENT d'abroger la résolution 92-01-10 adoptée le 8 janvier 1992.

92-03-87

AUTOROUTE 73

ATTENDU la résolution 92-01-35 adoptée le 29 janvier 1992 abrogeant la résolution 88-10-157 concernant le prolongement de l'autoroute 73;

ATTENDU les discussions portant sur ce sujet, visant l'amenée de l'autoroute jusqu'à St-Georges;

Sur PROPOSITION de M. Paul-Henri Lacasse, SECONDE de Monsieur Ovila Poulin, IL EST RESOLU UNANIMEMENT que le conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande la réalisation de l'autoroute 73 jusqu'à St-Georges dans les meilleurs délais et ce, dans l'optique de sa résolution 92-01-17 qui appuyait les organismes faisant la promotion d'un axe autoroutier complet entre Québec et Boston.

92-03-88

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur PROPOSITION de Monsieur Yves Bernard, SECONDE de Monsieur Denis Champagne, IL EST RESOLU UNANIMEMENT de lever l'assemblée.

Paul-Eugène Quirion
Paul-Eugène Quirion préfet

Simon Chabot *H. H. H.*
Simon Chabot sec.-trés.

Le 31 mai 1995

95-05-105

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Monsieur Denis Busque indique aux maires qu'une rencontre de travail s'est tenue récemment au Conseil Économique de Beauce concernant le dossier du prolongement de l'autoroute 73 et qu'il s'est dégagé un consensus à l'effet que ce dossier d'importance régionale soit confié aux autorités du C.E.B. La M.R.C. serait appelée quant à elle à parrainer politiquement ce projet auprès des instances concernées.

Les membres du comité administratif recommandent de mandater le C.E.B. pour s'occuper de ce dossier.

Il est proposé par Monsieur Fernand Jacques, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité que la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande aux autorités du Conseil Économique de Beauce d'effectuer les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées afin que la région obtienne dans les meilleurs délais le prolongement de l'autoroute 73.

Il est également résolu de requérir des autorités du C.E.B. d'être informé périodiquement sur l'état d'avancement de ce dossier et de leur signifier que la M.R.C. parrainera politiquement celui-ci auprès des instances concernées.

Le 28 juin 1995

95-06-152

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Paul Baillargeon, appuyé par Monsieur Roger Nadeau et résolu à l'unanimité que le conseil de la M.R.C. de Beauce-Sartigan demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre du Québec, Monsieur Jacques Parizeau, au délégué de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Jean-Guy Paré, député de Lotbinière, au député provincial de Beauce-Sud, Monsieur Paul-Eugène Quirion, au député fédéral de Beauce, Monsieur Gilles Bernier et au Conseil économique de Beauce.

Les maires demandent au directeur général de transmettre un modèle de résolution aux municipalités de la M.R.C. pour qu'elles donnent leur appui dans les meilleurs délais à ce dossier.

Le 25 octobre 1995

95-10-214

AUTOROUTE 73

Considérant le mandat général confié au Conseil Économique de Beauce par les municipalités de la M.R.C. de Beauce-Sartigan à l'effet de vaquer au développement économique de son territoire;

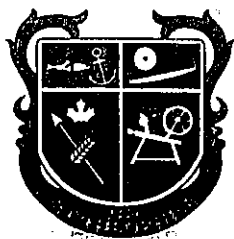
Considérant le mandat particulier confié au Conseil Économique de Beauce par la résolution 95-05-105 à l'effet d'effectuer les démarches nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées afin que la région obtienne dans les meilleurs délais le prolongement de l'autoroute 73 et d'informer régulièrement la M.R.C. sur l'état d'avancement des démarches dans ce dossier;

Considérant la résolution 95-06-152 de la M.R.C. à l'effet de demander au ministre Jacques Léonard qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des instances du gouvernement fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les orientations et les objectifs du mandat du CEB dans le dossier de l'autoroute 73;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Fernand Jacques, appuyé par Monsieur Serge Philippon et résolu à l'unanimité:

- QUE soit demandé au Conseil Économique de Beauce de mettre sur pied un comité de promotion du projet de prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Ville Saint-Georges selon le tracé unanimement adopté dans le cadre de la Conférence socio-économique de 1990 (R. Urbanex 1992) et selon le calendrier rendu possible par le programme du "Fonds compensatoire fédéral";
- QUE ce comité compte parmi ses membres le préfet de la M.R.C. de Beauce-Sartigan et le maire de Ville de Saint-Georges;
- QUE ce comité ait la latitude de se doter d'un "groupe-exécutif";
- QUE ce comité puisse établir des contacts avec tout groupe susceptible de partager la vision des municipalités de Beauce-Sartigan et son objectif en la matière du mandat;
- QUE ce comité retienne les offres de services des bénévoles identifiés susceptibles de participer aux tâches dudit comité ou de son "groupe-exécutif".



Municipalité de Saint-Théophile

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE AUX LIEU ET HEURE
HABITUELS DES SESSIONS DU CONSEIL le 07 DÉCEMBRE 2010;** sont
présents Messieurs les conseillers suivants: MM. Ghyslain Faucher, Michaël Poulin,
Clément Létourneau, Keven lefevre, René Paquet et M. Sylvain Bourque qui quitte la
séance au point 5 de l'ordre du jour à 7 :35 heures.; tous formant quorum pour cette
session tenue sous la présidence de Monsieur le maire Roland Boucher.
Paula Lacoursière, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

RÉSOLUTION 2010- 278 :AUTOROUTE 73

Considérant le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de
l'autoroute 73 a été invalidé par la Cour Supérieure le 03 Novembre 2010;
Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision
entraînera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;
Considérant que le présent conseil appui la démarche du conseil des maires de la MRC de
beauce- Sartigan dans sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière
fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;
Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution
rapide dans ce dossier, et à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci
règle une fois pour toute ce projet de prolongement de l'autoroute 73;
Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être
envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;
**En conséquence, il est proposé par Clément Létourneau, appuyé par René Paquet et
unanimentement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Théophile appui la
démarche du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan qui demande au Gouvernement
du Québec de recourir à une Loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de
l'autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.**
Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au Ministre de la sécurité
publique et Député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au Ministre des transports, Monsieur
Sam Hamad ainsi qu'au Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur
Laurent Lessard.
ADOPTÉE.

Copie conforme d'un extrait du Livre des délibérations, donnée ce 08 Décembre 2010.
La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Paula Lacoursière

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth

- 4 JAN. 2011

Extrait ou copie de procès-verbal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce mardi (7^{er}) jour du mois de décembre 2010 à 20h00.

Sont présents(es) à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Paulette Lessard
Siège #2 Germain Paquet	siège#5 M. Maurice Lachance
Siège #3 Gilles Daraïche	siège #6 Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

07-12-2010-1581

11B RÉSOLUTION #07-12-2010-1581 RÉSOLUTION D'APPUI AUTOROUTE 73

Considérant la résolution de la MRC de Beauce-Sartigan concernant le prolongement de l'autoroute 73;

Considérant que la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth appui les démarches pour que l'autoroute 73 soit prolongée;

Pour ces motifs

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au gouvernement du Québec de recourir à une loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'autoroute 73 prévu entre la ville de Beauceville et ville de St-Georges.

Gaétan Bégin, maire Nathalie Poulin, dir-gén/sec-trés

Donné à St-Évariste-de-Forsyth
Ce 17^e jour de décembre 2010



**MUNICIPALITÉ
SAINT-PROSPER
BEAUCE-SUD**

Le 9 décembre 2010

A une séance régulière du conseil municipal tenue le 06 décembre 2010, et à laquelle étaient présents le Maire, M. Pierre Poulin et les conseillers suivants : MM Guillaume Rodrigue, Marcel Larochelle, Éric Maheux, Jean-Simon Maheux, Richard Couët et Guylain Turcotte.

Travaux prolongement autoroute 73

Considérant les innombrables démarches entreprises depuis plusieurs années, afin que soit réalisé le prolongement de l'autoroute 73.

Considérant les travaux, représentations, publicités et autres démarches effectuées par l'association «Des amis de l'autoroute 73».

Considérant les différentes démarches exécutées par d'innombrables instances, groupements de citoyens, organismes municipaux et autres.

Considérant que les travaux de prolongement sont commencés, et ce, par tronçons, puisque divers problèmes politiques n'ont pas encore été réglés.

Considérant que la population visée par le prolongement, autant les particuliers que les milieux commerciaux et industriels attendent impatiemment la fin des travaux de prolongement.

Considérant que l'économie locale et régionale souffrent cruellement de cette longue attente.

Pour toutes ces raisons, et ce, non limitativement.

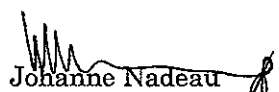
Il est proposé par M. Richard Couët

Résolu que la municipalité de Saint-Proper demande aux instances gouvernementales concernées de procéder dans les plus brefs délais à régler l'imbrroglio qui empêche que ne soit terminés les travaux de prolongement de l'autoroute 73.

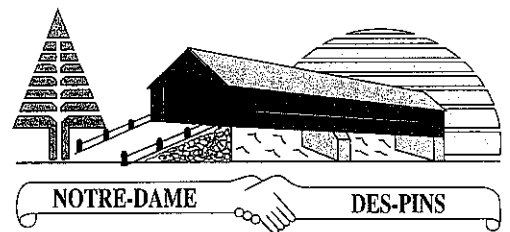
Que la municipalité de Saint-Proper demande à la M.R.C. des Etchemins de l'appuyer dans sa revendication.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Vraie copie conforme


Johanne Nadeau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

15 DEC. 2010



COPIE DE RÉSOLUTION

À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS
TENUE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS
ET CONSEILLÈRES SUIVANTS:

JULIEN AUCLAIR
LYNE BOURQUE
DANIEL FORTIN

SONIA QUIRION
STÉPHANE AUCLAIR
MARC GRENIER

TOUS FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE
PIERRE BÉGIN.

FRANCOIS FONTAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, ET HUGUES POULIN, INSPECTEUR MUNICIPAL
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

IL A ÉTÉ ADOPTÉ:

RÉSOLUTION 332-12-2010

APPUI A LA MRC – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Considérant le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de
l'autoroute 73 a été invalidé par la décision de la cour supérieure le 3 novembre 2010;

Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision entrainera
des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan réitère sa demande de justice
et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être
collectif de la communauté beauceronne;

Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution
rapide dans ce dossier, et à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci règle
une fois pour tout ce projet de prolongement de l'autoroute 73;

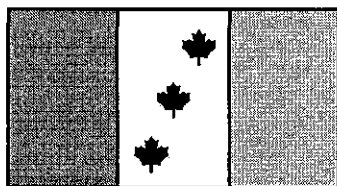
Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être
envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Julien Auclair, appuyé par Stéphane Auclair et résolu à
l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
appuie la résolution adoptée par le Conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan et demande
aussi au Gouvernement du Québec de recourir à une Loi spéciale afin de permettre la réalisation
complète du tronçon de l'autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au Ministre de la sécurité
publique et Député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au Ministre des transports, Monsieur
Sam Hamad ainsi qu'au Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur
Laurent Lessard.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 14 DÉCEMBRE 2010

FRANCOIS FONTAINE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
POUR : LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS



Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

13 DEC.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

18 DEC. 2010

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue au Pivotal des services populaires, le mardi 7 décembre 2010 à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS M.M.: André Longchamps – Marc Beaudoin – Josée Busque – Normand Roy – Michel Quirion

formant quorum sous la présidence de Luc Lemieux, maire.

Madame Charlotte Poulin, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-12-292

LETTRE NO. 35 MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

AUTOROUTE 73

Considérant le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'autoroute 73 a été invalidé par la décision de la cour supérieure le 3 novembre 2010;

Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision entraînera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

Considérant que le présent conseil des maires réitère sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;

Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution rapide dans ce dossier et, à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci règle une fois pour toutes ce projet de prolongement de l'autoroute 73;

Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

En conséquence,

PROPOSÉ PAR Marc Beaudoin

APPUYÉ PAR Michel Quirion

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie les démarches de la MRC de Beauce-Sartigan demandant au Gouvernement du Québec de recourir à une Loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au Ministre de la sécurité publique et Député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au Ministre des transports, Monsieur Sam Hamad ainsi qu'au Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Laurent Lessard.

Certifiée conforme ce 9^{ième} jour du mois de décembre 2010

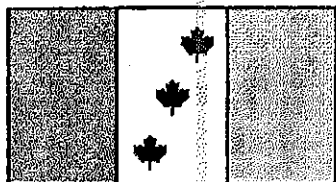
Aux Minutes de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

Par :

Charlotte Poulin

Directrice générale

C.C. : MRC de Beauce-Sartigan



Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue au Pivotal des services populaires, le jeudi 7 janvier 2010 à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS M.M.: André Longchamps – Céline Marois – Michel Quirion – Normand Roy – Marc Beaudoin – Josée Busque

formant quorum sous la présidence de Luc Lemieux, maire.

Madame Charlotte Poulin, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-01-10

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Considérant le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'Autoroute 73

Considérant qu'une demande de nullité dudit décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 a été déposée à la Cour supérieure du Québec en date du 23 décembre 2009 concernant le prolongement de l'Autoroute 73

Considérant que les maires de Ville Saint-Georges, Notre-Dame-de-Pins, Saint-Simon-les-Mines et Beauceville demandent au Gouvernement un dénouement rapide dans ce dossier qui traîne depuis trop longtemps

Considérant que les maires craignent que cette autre démarche enclenche un processus juridique risquant de provoquer de nouveaux délais supplémentaires

Considérant que les maires réitèrent leur demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière qui offrira sécurité, fluidité et support économique à ses utilisateurs et à leur région pour le meilleur intérêt de leurs équipements collectifs

Considérant que les autorités politiques municipales de la « Grande Beauce » estiment qu'il y a urgence d'agir, car les retards dans ce dossier freinent le développement économique de notre région et mettent en péril la sécurité des automobilistes

Considérant que le temps est venu de doter notre région d'un lien routier régional et moderne du même type que ceux construits dans d'autres régions du Québec

Considérant la position commune des préfets de la MRC de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan demandant au gouvernement du Québec de voir à régler une fois pour toute le dossier du prolongement de l'Autoroute 73

PROPOSÉ PAR André Longchamps

SECONDE PAR Michel Quirion

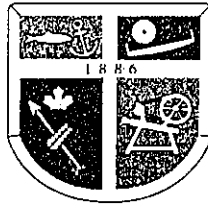
ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie dans leurs démarches les maires de Ville Saint-Georges, de Notre-Dame-des-Pins, de Beauceville et de Saint-Simon-les-Mines ainsi que la position commune des préfets de la MRC de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan qui demandent au gouvernement du Québec de voir à régler une fois pour toute le dossier du prolongement de l'Autoroute 73.

Certifiée conforme ce 11^{ème} jour du mois de janvier 2010
Aux Minutes de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

Par :

Charlotte Poulin
Directrice générale

C.C. : MTQ Madame Julie Boulet, MAMROT Monsieur Laurent Lessard, Ministre du Revenu et Député de Beauce-Sud Monsieur Robert Dutil, MRC de Beauce-Sartigan



Municipalité de Saint-Théophile

**SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE AUX LIEU ET
HEURE HABITUELS DES SESSIONS DU CONSEIL LE**

04 Avril 2006 sont présents Messieurs les conseillers suivants:

**Étienne Bédard, Mario Lefebvre, André Poulin, Mathieu Poulin,
René Paquet, Ghyslain Faucher; tous formant quorum pour cette
session tenue sous la présidence de**

Monsieur le maire Roland Boucher.

Paula Lacoursière, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

**RÉSOLUTION 2006- 69 :Demande ministre développement durable,
environnement et des parcs visant à ne pas retarder le projet de construction de
l'autoroute 73 (Beauceville- St-Georges)**

Attendu que le prolongement de l'autoroute 73 a été indûment retardée
au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

Attendu qu'au cours des deux dernières années plusieurs séances d'informations ont été
tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau
des différents impacts environnementaux;

Attendu que suite à ces assemblées publiques le ministère des Transports
à apporter de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la
collectivité et le milieu environnant;

Attendu qu'à notre avis l'étude déposée au bureau du BAPE est complète, répond aux
orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre
clairement la maximisation environnementale du projet ;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années environ 20 décès sont survenus sur la
route 173 entre St-Joseph et St-Georges;

Attendu que pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être
collectif de la région il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de
cette infrastructure routière;

Attendu que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois
ce projet faisant l'unanimité des intervenant socio-économiques de la région;

Attendu qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était
requisse pour assurer le bien-être collectif et ce, dans un contexte de développement
durable;

Attendu l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens
d'infrastructure frontaliers;

**Il est proposé par Mario Lefebvre, appuyé par René Paquet
appuyé par**

et unanimement résolu :

- de demander à M. Claude Béchard, ministre du développement durable, environnement
et des parcs, de ne pas tenir d'audience publiques et d'autoriser le plus rapidement
possible le projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et St-Georges;

- de signifier également notre demande à des fins de support de leur part à :

Michel Després, ministre des Transports

Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches

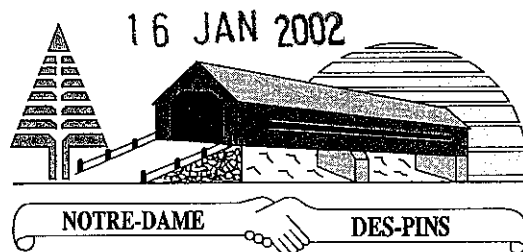
Diane Leblanc, député de Beauce-Sud

et à l'Honorable Député de Beauce aux communes, Monsieur Maxime Bernier.

ADOPTÉE.

**COPIE CONFORME D'UN EXTRAIT DU LIVRE DES
DÉLIBÉRATIONS, DONNÉE ce 05 Avril 2006**

Paula lacoursière, d.g/s.t



COPIE DE RÉSOLUTION

A LA SEANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS TENUE LE 14 JANVIER 2002

ET A LAUELLE ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

CHARLES VEILLEUX
MARCEL BUSQUE
JACQUES BOLDUC

VALMONT VACHON
MARC-ANGE DOYON
MANON QUIRION

TOUS FORMANT QUORUM ET SIEGEANT SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VIATEUR BOUCHER

IL A ETE ADOPTÉ:

RESOLUTION 008-01-2002

**RECONNAISSANCE DE L'AUTOROUTE 73 ET DE LA ROUTE 173 À TITRE DE ROUTES
D'INTÉRÊT NATIONAL:**

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 73 et la route 173 sont situées dans l'axe Nord-Sud entre le Canada et les Etats-Unis;

CONSIDÉRANT qu'elles sont des voies de circulation "collectrices" majeures entre ces deux pays;

CONSIDÉRANT QUE ces voies de circulation doivent être reconnues à titre de routes d'intérêt national;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance est nécessaire afin que les municipalités et les MRC aient accès au programme Canada-Québec de 600 millions réservé à l'amélioration des réseaux routiers de portée internationale(axe Nord-Sud);

Il est proposé par Marcel Busque,
secondé par Marc-Ange Doyon
et résolu unanimement

que demande soit faite aux ministres des Transports du Canada et du Québec de reconnaître, dans les meilleurs délais, l'autoroute 73 et la route 173 à titre de routes d'intérêt national étant situées dans l'axe Nord-Sud.

Copie certifiée conforme

ce 15/01/02

Secrétaire-Trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, OU COPIE DE RÉOLUTION**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN, BEAUCE**

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARTIN, LORS D'UNE SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 7 JANVIER 2002, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS: MONSIEUR JEAN-MARC PAQUET, MAIRE,

ET LES CONSEILLERS: JULIEN ROY, NORMAND THÉRIAULT, CHRISTIAN LACHANCE, RÉMI GIROUX, CÉCILE CHAMPAGNE, M. SERGE POULIN

FORMANT QUORUM.

**RE:14-01-2002:RECONNAISSANCE DE L'AUTOROUTE 73 ET
DE LA ROUTE 173 À TITRE DE ROUTES D'INTÉRÊT
NATIONAL.**

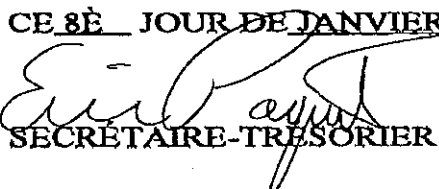
Il est proposé par: Serge Poulin

Appuyé par: Rémi Giroux

que le conseil municipal de St-Martin demande expressément aux ministres des Transports du Québec et du Canada de reconnaître, dans les meilleurs délais, l'autoroute 74 et la route 173 à titre de route d'intérêt national étant situées dans l'axe Nord-Sud.

Adoptée à la majorité, M Jean-Marc Paquet inscrit sa dissidence sur le sujet.

**EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ
CE 8^E JOUR DE JANVIER 2002.**


SECRÉTAIRE-TRESORIER

47

01 14:47 FAX 4185973943

Wilfrid Paquet et Fils

0003

3-01 11:26 AM MUN. ST-THEOPHILE

418 597 3015

**REUNION REGULIERE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-THEOPHILE, TENUE AUX LIEUX ET HEURES HABITUELS DES
SESSIONS DU CONSEIL LE 04 DÉCEMBRE 2001**

SONT PRÉSENTS, MESSIEURS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Denis Fortier, Yves Chamberland, Yves Boutin, Renald Dumas, Martin Talbot et
Étienne Bédard.

**TOUS FORMANT QUORUM POUR CETTE SESSION TENUE SOUS LA
PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR MICHEL PAQUET**

Paula Lacoursière, secrétaire-trésorière est présente

**RÉSOLUTION 2001-309 :ROUTE 173 & AUTOROUTE 73
ROUTES D'INTÉRÊT NATIONAL**

ATTENDU l'importance pour le développement global de notre région que soit
Complétée la construction de l'autoroute de la Beauce
Jusqu'à St-Georges;

ATTENDU l'urgence que l'ensemble autoroute 73 et route 173
Soit reconnue comme route d'intérêt national dans l'axe
Nord-Sud Canada/USA;

ATTENDU les critères d'admissibilité au volet routier du programme
D'infrastructures Canada-Québec;

Il est proposé par Yves Boutin

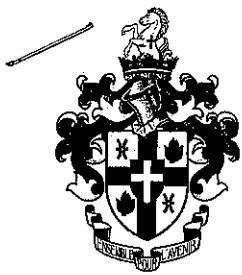
appuyé par Denis Fortier et unanimement résolu

Qu'une demande soit faite aux ministres des Transports du Québec et du Canada
à l'effet de reconnaître l'ensemble autoroute 73/route 173 en lien avec la route 201
de l'état du Maine comme " voie de communication terrestre d'intérêt national"
entre le Québec, le Canada et les États-Unis.

ADOPTÉE.

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE SAINT-THEOPHILE,
DONNÉ CE 04 DÉCEMBRE 2001 À SAINT-THEOPHILE**

Paula Lacoursière, sec.-tres.



**VILLE DE
SAINT-GEORGES**

Service du Greffe

11700, boulevard Lacroix
Ville de Saint-Georges
(Québec) G5Y 1L3
Téléphone: (418) 228-5555
Télécopieur: (418) 228-3855

23 NOV 2001

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 12 novembre 2001 à laquelle sont présents madame la Conseillère Maxime Fortin, messieurs les Conseillers Jean Perron, Michel Bernard et Serge Veilleux.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Roger Carette.

RÉSOLUTION N° 01-128

Autoroute de la Beauce

ATTENDU : l'importance pour le développement global de notre région que soit complétée la construction de l'autoroute de la Beauce jusqu'à Saint-Georges;

ATTENDU : l'urgence que l'ensemble autoroute 73/route 173 soit reconnue comme route d'intérêt national dans l'axe nord-sud Canada/USA;

ATTENDU : les critères d'admissibilité au volet routier du Programme d'infrastructures Canada-Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Michel Bernard
APPUYÉ par monsieur le Conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QU'UNE demande soit faite aux ministres des Transports du Québec et du Canada à l'effet de reconnaître l'ensemble autoroute 73/route 173 en lien avec la route 201 de l'État du Maine comme "voie de communication terrestre d'intérêt national" entre la Québec et le Canada et les États-Unis.

ADOPTÉE

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 13^e jour de novembre 2001.

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
jc.



**VILLE DE
SAINT-GEORGES**

Service du Greffe

11700, boulevard Lacroix
Ville de Saint-Georges
(Québec) G5Y 1L3
Téléphone: (418) 228-5555
Télécopieur: (418) 228-3855

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 12 août 1996 à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Ann Paré, Murielle Busque, Messieurs les Conseillers Serge Paquet, Jean Perron, Régis Drouin, Emmanuel Bourque et Michel Bernard.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Roger Carette.

RÉSOLUTION N° 96-5860

Prolongement de l'autoroute 73

- ATTENDU: l'unanimité de priorisation du prolongement de l'autoroute 73 à la Conférence Socio-économique Chaudière-Appalaches (19-01-90);
- ATTENDU: les engagements gouvernementaux en la même occasion;
- ATTENDU: les résultats de l'étude d'opportunité du prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph de Beauce et Saint-Georges (projet MTQ / 1140-89-15) en avril 1992;
- ATTENDU: l'unanimité déclarée sur la base de ladite étude (op. sit doc. Roche);
- ATTENDU: les engagements gouvernementaux de la "biennale" de la Conférence Socio-économique Chaudière-Appalaches (22-05-92);
- ATTENDU: la priorisation des dossiers établie par les MRC de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche relative à l'emploi;
- ATTENDU: la priorité politique au Conseil municipal de Ville de Saint-Georges : *"Le développement et le maintien de l'emploi par le développement des PME et PMO du territoire"*;
- ATTENDU: le programme fédéral-provincial de modernisation du réseau routier de l'Est du Québec;
- ATTENDU: l'état d'avancement de certains travaux préliminaires disponibles à ce jour;
- ATTENDU: toutes discussions ayant entouré le "Fonds compensatoire" (02-06-95 / 08-07-96);

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Ann Paré
ET RÉSOLU unanimement

QUE demande soit faite au gouvernement du Québec et plus particulièrement au Ministre des Transports du Québec à l'effet de:

- 1- De confirmer la priorisation du prolongement St-Joseph / St-Georges de l'autoroute 73 en support au développement, à la croissance et à la survie économique des M.R.C. de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan;

- 2- De confirmer le tracé retenu en 1992 au terme des études d'opportunité alors déposées, tracé qui a fait alors objet d'unanimité;
- 3- De réaliser dans les meilleurs délais la construction dudit tronçon;
 - a) L'arpentage et les relevés étant faits pour le segment "route 276 / Route Xavier Poulin", le mandat de préparation des plans peut être réitéré ou confié;
 - b) L'étude d'impacts sur l'environnement peut, nous semble-t-il, être scindée en deux mandats, le premier segment ne présentant que très peu de contraintes selon les données disponibles; semblable étude pour le segment "Route Xavier Poulin / 57^e rue / St-Georges" devrait également être commandée;
- 4- D'élaborer et de rendre public le calendrier de réalisation du projet.

QUE copie de la présente soit signifiée à tous les partenaires des discussions en région depuis la relance du projet (rencontre du 14-04-95).

ADOPTÉE

ROGER CARETTE
Maire

LAURENT NADEAU, o.m.a.
Greffier

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 13^e jour d'août 1996.



LAURENT NADEAU, o.m.a.
Greffier
jc.

Le 5 septembre 1996.

A Qui de droit:

Extrait du procès-verbal d'une session tenue le 3 septembre 1996

RESOLUTION 178-96

CONSIDERANT le piètre état du lien routier principal entre les villes des M. R. C. de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche le long de la Chaudière;

CONSIDERANT l'importance d'un réseau routier adéquat pour le développement économique d'une région;

CONSIDERANT la nécessité pour les entreprises beauceronnes d'être concurrentielles par arpport à celles des autres régions du Québec;

CONSIDERANT que l'état avancé des études préliminaires du prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Beauceville;

CONSIDERANT que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre Saint-Joseph et Saint-Georges a été déposé en juillet 1992 au ministère des Transports;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR M. Louis-Georges Poulin, appuyé par M. Renald Rancourt et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Georges Est se joigne au consensus régional pour demander au ministre des Transports du Québec, Monsieur Jacques Brassard:

1. De prioriser dans la programmation gouvernementale le prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Saint-Georges et ce, dans les meilleurs délais;
2. De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études nécessaires pour le prolongement de l'autoroute 73 tel que proposé dans l'étude d'opportunité du Ministère des Transports du Québec;
3. De dégager le plus rapidement possible les sommes nécessaires à l'élaboration des études, à la mise en plan et à la réalisation des travaux.
- 4- De faire connaître le calendrier de réalisation des travaux aux intervenants concernés dans les meilleurs délais.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre, Monsieur Lucien Bouchard, à la ministre responsable de la région

Suite page suivante...

Municipalité de Saint-Georges Est

Suite résolution 178-96.....

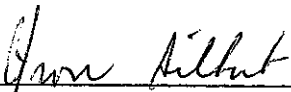
Chaudière-Appalaches, Madame Denise Carrier-Perreault, au secrétaire au développement de la région Chaudière-Appalaches Monsieur Jean-Guy Paré, aux députés provinciaux de Beauce-Nord et Beauce-Sud, au CRCD Chaudière-Appalaches et à la conférence des préfets de la région Chaudière-Appalaches dans le but d'obtenir leur appui dans ce dossier.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée conforme.

Municipalité de Saint-Georges Est,

Par



Yvon Gilbert, secrétaire

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 3 septembre 19 96

Copie de Résolution

Municipalité de

la Paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande

À la session ordinaire du Conseil de la

Municipalité de la Paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande

tenue le 3 septembre 19 96 et à laquelle étaient présents son honneur le

maire M. Fernand Bégin

et les conseillers suivants: Bertrand Boutin, Julien Lessard, Rénald Doyon,
France Roy, Martin Veilleux, Rémy Guay

TRONCON ST-JOSEPH/ST-GEORGES DE L'AUT
ROUTE 73

CONSIDERANT l'unanimité de priorisation du prolongement de l'autoroute 73 à la Conférence Socio-économique Chaudière-Appalaches (19-01-90);

CONSIDERANT les résultats de l'étude d'opportunité du prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph de Beauce et Saint-Georges;

CONSIDERANT que la construction de ce tronçon est essentielle au maintien ou au développement de l'emploi dans notre région;

IL EST PROPOSE PAR: Julien Lessard

APPUYE PAR: Martin Veilleux

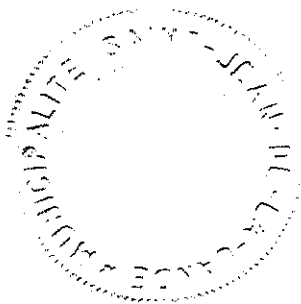
QUE demande soit faite au Ministre des Transports du Québec à l'effet de:

1. Prioriser le prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Saint-Georges;
2. Confirmer le tracé privilégié lors des études de 1992;
3. Dégager dans les meilleurs délais, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux;
4. Faire connaître le calendrier de réalisation des travaux aux intervenants concernés dans les meilleurs délais.

QUE copie de la présente soit transmise à Monsieur Jacques Brassard, Ministre des Transports du Québec, à la Ville de Saint-Georges et à la M.R.C. de Beauce-Sartigan.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait du 12 ième livre des délibérations, résolution numéro 135-96



EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE 11 septembre 19 96

SIGNÉ

Claudette Deschênes

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, GREFFIER

37



Le 13-08 19 ... 96

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

12 SEP 1996

..... ST-Simon-Les Mines

(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐, ..du..conseil.municipal.....

tenue letreize...sept... 19.96 et à laquelle est présent son honneur

le maire ..M.Martin busque.....

et les conseillers suivants: M.Hervé Roy ,M.Georges-Ernest Rodrigue
M.Jean-Paul Poirier,M.Georges-Aimé Poulin
M.Gaétan simmoneau ,Mme Christine Caron

formant quorum sous la présidence du maire.

..... Mme Francine Thibodeau, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Objet=Autoroute 73

Considérant l'unanimité de priorisation du prolongement de l'autoroute
73 à la Conférence Socio-economique Chaudières-Appalaches;

Considérant les engagements gouvernementaux en la même occasion;

Considérant l'état d'avancement de certains travaux préliminaires
disponibles à ce jour;

Considérant la priorité du développement et le maintien de l'emploi par
le développement des PME et PMO sur le territoire de la
Beauce;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M.Gaétan Simmoneau
et secondé par le conseiller M.Georges-Aimé Poulin
et résolu à l'unanimité que la Municipalité de ST-Simon
Les Mines demande au gouvernement du Québec principalement
au Ministère des transports; le prolongement de l'autoroute
73 de St-Josph à Beaucéville, Notre-Dame-Des-Pins et
St-Georges dans une même séquence.

Copie certifiée le 10 septembre 1996

Mme Francine Thibodeau
Mme Francine Thibodeau
secrétaire-trésorière

C.C M.RC Beauce-Sartigan

Gouvernement du Québec Ministère des Transports

Député M.Paul-eugène Quirion

Ville St-Georges



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BENOÎT-LABRE**

- 4 SEP 1996

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 1996

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, lundi le 12 août 1996, à 19h30, à la salle de l'hôtel de ville, à Saint-Benoît-Labre.

Étaient présents Marc Bourque, Paul Veilleux, Eugène Busque, Claude Pépin, Michel Gosselin sous la présidence du maire Léonide Grenier. Gaétane Vallée, secrétaire-trésorière, est aussi présente. Absent René Blais

RESOLUTION NO 182-08-96: AUTOROUTE 73

Attendu que le projet de l'autoroute 73 est en étude de plusieurs années au Ministère des Transports.

Attendu que le prolongement de l'autoroute 73 est essentiel aux développements de notre région.

Attendu que pour plusieurs autres raisons.

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par Paul Veilleux et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre demande au Ministère des Transports le prolongement de l'autoroute 73 de St-Joseph à St-Georges.

copie certifiée conforme
à Saint-Benoît-Labre, Beauce
ce 13^e jour d'août 1996

Gaétane Vallée, sec.-trés.

CC: M. Jacques Brassard, ministre des transports
Député Paul-Eugène Quirion
Maire de ville St-Georges M. Roger Carette
MRC Beauce Sartigan

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION

- 6 SEP 1996

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

A une session **régulière** du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Ephrem-de-Beauce tenue à la Salle du Conseil, le mardi 3 septembre 1996 à 19H30

ÉTAIENT PRÉSENTS M.M.: Pierre Plante - Camille Couture
Madame Céline Marois, Jean Plante

formant quorum sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, Maire.

Madame Charlotte Longchamps, secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 96-09-152

AUTOROUTE 73

Considérant le piètre état du lien routier principale entre les villes des M.R.C. de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche le long de la Chaudière

Considérant l'importance d'un réseau routier adéquat pour le développement économique d'une région

Considérant la nécessité pour les entreprises beauceronnes d'être concurrentielles par rapport à celles des autres régions du Québec

Considérant que l'état avancé des études préliminaires du prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Beauceville

Considérant que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre Saint-Joseph et Saint-Georges a été déposé en juillet 1992 au ministre des Transports

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR Camille Couture

ET SECONDÉ PAR MONSIEUR Jean Plante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la M.R.C. de Beauce-Sartigan se joigne au consensus régional pour demander au ministre des Transports du Québec, Monsieur Jacques Brassard :

1. De prioriser dans la programmation gouvernementale le prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Saint-Georges et ce, dans les meilleurs délais
2. De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études nécessaires pour le prolongement de l'autoroute 73 tel que proposé dans l'étude d'opportunité du ministère des Transports du Québec
3. De dégager le plus rapidement possible les sommes nécessaires à l'élaboration des études, à la mise en plan et à la réalisation des travaux
4. De faire connaître le calendrier de réalisation des travaux aux intervenants concernés dans les meilleurs délais

...2/

/...2 RÉSOLUTION 96-09-152

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre, Monsieur Lucien Bouchard, à la ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, Madame Denise Carrier-Perreault, au secrétaire au développement de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Jean-Guy Paré, aux députés provinciaux de Beauce-Nord et Beauce-Sud, au CRCD Chaudière-Appalaches et à la Conférence des préfets de la région Chaudière-Appalaches dans le but d'obtenir leur appui dans ce dossier.

Copie Certifiée Conforme ce 5 ième jour de septembre 1996
Aux Minutes de la Corporation Municipale
de la Paroisse de Saint-Ephrem-de-Beauce

Par:



secrétaire-trésorier

La Corporation Municipale

du Canton de Shenley

C.P. 128
499 Rue Principale
St-Honoré, Beauce-Sud
Qué. G0M 1V0

BUREAU DU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO: 96-09-254

CONSIDÉRANT le piètre état du lien routier principal entre les villes des M.R.C. de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche le long de la Chaudière;

CONSIDÉRANT l'importance d'un réseau routier adéquat pour le développement économique d'une région;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les entreprises beauceronne d'être concurrentielle par rapport à celles des autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre St-Joseph et Saint-Georges a été déposé en juillet 1992 au Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Serge Gaboury appuyé par M. Claude Boutin et résolu unanimement que la M.R.C. de Beauce-Sartigan se joigne au consensus régional pour demander au ministre des Transports du Québec, M. Jacques Brassard;

1. De prioriser dans la programmation gouvernementale, le prolongement de l'autoroute 73 de St-Joseph à Saint-Georges et ce dans les meilleurs délais;
2. De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études nécessaires pour le prolongement de l'autoroute 73 tel que proposé dans l'étude d'opportunité du ministère des Transports du Québec;
3. De dégager le plus rapidement possible les sommes nécessaires à l'élaboration des études, à la mise en plan et à la réalisation des travaux.
4. De faire connaître le calendrier de réalisation des travaux aux intervenants concernés dans les meilleurs délais.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier Ministre Monsieur Lucien Bouchard, à la ministre responsable de la Région Chaudière-Appalaches Madame Denise Carrier-Perreault, au secrétaire au développement de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Jean-Guy Paré, aux députés provinciaux de Beauce-Nord et Beauce-Sud, au C.R.C.D. Chaudière-Appalaches et la Conférence des Préfets de la région Chaudière Appalaches dans le but d'obtenir leur appui dans ce dossier.

Signé: Hélène Poirier Maire

Signé: Roger LeBlond Sec-Trés.

Vraie copie conforme
ce 09 septembre 1996

Par 
Roger LeBlond
Secrétaire-Trésorier.

(44)



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
OU
COPIE DE RESOLUTION

- 9 SEP 1996

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-RENE, BEAUCE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-RENE

LORS D'UNE SESSION régulière DU CONSEIL
(RÉGULIÈRE, SPÉCIALE OU D'AJOURNEMENT)

TENUE LE 3 septembre 1996, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Monsieur Gilles Thiboutot, président d'assemblée

ET LES CONSEILLERS: Jean-Guy Maheux, Agathe POulin, Jean-Luc Bolduc et Yvon Pépin

FORMANT LE CONSEIL AU COMPLET ☐ OU FORMANT QUORUM ☒ , SAVOIR:

RESOLUTION 96-119

Attendu le piètre état du lien routier principal entre les villes des M.R.C. De Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche le long de la Chaudière;

Attendu l'importance d'un réseau routier adéquat pour le développement économique d'une région;

Attendu la nécessité pour les entreprises beauceronnes d'être concurrentielles par rapport à celles des autres régions du Québec;

Attendu l'état avancé des études préliminaires du prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Beauceville;

Attendu que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre Saint-Joseph et Saint-Georges a été déposée en juillet 1992 au ministère des transports;

En conséquence: Il est proposé par Agathe Poulin, appuyée de Jean-Guy Maheux et résolu unanimement que la municipalité de Saint-René, appuie la M.R.C. Beauce-Sartigan et ses autres partenaires régionaux dans sa demande au ministre des transports du Québec:

1-De prioriser dans la programmation gouvernementale, le prolongement de l'autoroute 73 de Saint-Joseph à Saint-Georges, et ce dans les meilleurs délais;

2-De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études nécessaires pour le prolongement de l'autoroute 73 tel que proposé dans l'étude d'opportunité du ministère des transports du Québec;

3-De dégager le plus rapidement possible les sommes nécessaires à l'élaboration des études, à la mise en plan et à la réalisation des travaux;

4-De faire connaître le calendrier de réalisation des travaux aux intervenants concernés dans les meilleurs délais;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit envoyée au ministre des transports Monsieur Jacques Brassard, au député de Beauce-Sud et à la M.R.C. Beauce-Sartigan.

EXTRAIT CONFORME.

CERTIFIÉ CE 5 septembre 1996

SIGNÉ

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, GREFFIER

DRÔITS RÉSERVÉS (CANADA)

COPIE DE RÉSOLUTION

À LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THEOPHILE, TENUE AUX LIEU ET HEURE ORDINAIRES DES SESSIONS DU CONSEIL LE 03 SEPTEMBRE 1996 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

MESSIEURS LES CONSEILLERS SUIVANTS : ANDRÉ POULIN, MARIO GILBERT, RICHARD VIGNEAULT, YVAN BOUTIN. MONSIEUR DENIS FORTIER S'EST JOINT AUX DÉLIBÉRATIONS À 19:15 HEURES, AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. SESSION TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE FERNAND JACQUES.

Paula lacoursiere, secrétaire-trésorière est présente.

RÉSOLUTION NO: 226 -96

226-96

Considérant le piètre état du réseau routier entre les MRC de Beauce-Sartigan et Robert Cliche le long de la Chaudière;

Considérant l'importance du réseau routier adéquat pour le développement régional économique de la région;

autoroute 73

Considérant la nécessité pour les entreprises beauceronnes d'être concurrentielles par rapport à celles des autres régions;

Considérant que l'état avancé des études préliminaires du prolongement de l'autoroute 73 de saint-Joseph à Beauceville
Considérant que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre St-Joseph et saint-Georges a été déposée en Juillet 1992 au ministère des Transports

Il est proposé par Yvan Bouitn, appuyé par Denis Fortier et unanimement résolu que la municipalité se joigne au consensus régional pour demander au ministre des Transports du Québec, Monsieur Jacques Brassard de :

- 1.- De prioriser dans la programmation gouvernementale le prolongement de l'autoroute de St-Joseph à St-Georges;
- 2.- De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études pour le prolongement de l'autoroute 73;
- 3.- De dégager le plus rapidement possible les sommes pour les études, les plans et la réalisation des travaux et de faire connaître le calendrier de réalisation des travaux;
- 4.- faire tenir copie de la présente à la MRC de Beauce-Sartigan.

Adoptée.

COPIE CONFORME D'UN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THEOPHILE, DONNÉE À SAINT-THEOPHILE, LE 04 SEPTEMBRE 1996

PAULA LACOURSIERE, SEC.-TRÉS.

Le 05 Août 19 96

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

- 6 AOU 1996

.....Municipalité de St-Zacharie.....

(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐,

tenue le 02 Août 19 96 et à laquelle sont présents son honneur

le maire suppléant M. Roger Bélanger

et les conseillers suivants: Gaëtan Garant

Edouard Trépanier

Gervais Larivière

Réjean Parent

formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Martin Roy, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Résolution no: 184-08-96: Prolongement de l'Autoroute 73 / Appui de la municipalité de St-Zacharie

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février 1995, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'Autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidants du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gervais Larivière, appuyé par le conseiller Réjean Parent et résolu à l'unanimité:

.../2

COPIE DE RÉSOLUTION

À LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE, TENUE AUX LIEUX ET HEURES ORDINAIRES DES SESSIONS DU CONSEIL LE 03 SEPTEMBRE 1996 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

MESSIEURS LES CONSEILLERS SUIVANTS : ANDRÉ POULIN, MARIO GILBERT, RICHARD VIGNEAULT, YVAN BOUTIN. MONSIEUR DENIS FORTIER S'EST JOINT AUX DÉLIBÉRATIONS À 19:15 HEURES, AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. SESSION TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE FERNAND JACQUES.

Paula lacoursiere, secrétaire-trésorière est présente.

RÉSOLUTION NO: 226 -96

226-96

Considérant le piètre état du réseau routier entre les MRC de Beauce-Sartigan et Robert Cliche le long de la Chaudière;

Considérant l'importance du réseau routier adéquat pour le développement régional économique de la région;

autoroute 73

Considérant la nécessité pour les entreprises beauceronnes d'être concurrentielles par rapport à celles des autres régions;

Considérant que l'état avancé des études préliminaires du prolongement de l'autoroute 73 de saint-Joseph à Beauceville
Considérant que l'étude d'opportunité de ce prolongement entre St-Joseph et saint-Georges a été déposée en Juillet 1992 au ministère des Transports

Il est proposé par Yvan Boutin, appuyé par Denis Fortier et unanimement résolu que la municipalité se joigne au consensus régional pour demander au ministre des Transports du Québec, Monsieur Jacques Brassard de :

- 1.- De prioriser dans la programmation gouvernementale le prolongement de l'autoroute de St-Joseph à St-Georges;
- 2.- De confirmer le tracé retenu en 1992 et de compléter les études pour le prolongement de l'autoroute 73;
- 3.- De dégager le plus rapidement possible les sommes pour les études, les plans et la réalisation des travaux et de faire connaître le calendrier de réalisation des travaux;
- 4.- faire tenir copie de la présente à la MRC de Beauce-Sartigan.

Adoptée.

COPIE CONFORME D'UN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE, DONNÉE À SAINT-THÉOPHILE, LE 04 SEPTEMBRE 1996

PAULA LACOURSIERE, SEC.-TRÉS.

6 - SEP 1995

Saint-Georges, le 5 septembre 1995

M. R.C. de Beauce-Sartigan
122 20, 2 ième avenue
VILLE DE SAINT-GEORGES BEAUCE
G5Y 1X4

Extrait du procès-verbal d'une session tenue le quatrième jour de juillet 1995.

RESOLUTION 136-95

IL EST PROPOSE PAR M. Renald Rancourt, appuyé par M. Bernard Couture et unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Georges Est demande au Ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son Gouvernement et des autorités du Gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée

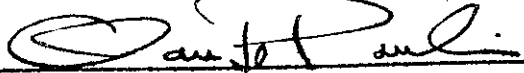

Yvon Gilbert, Secrétaire-trésorier

MUNICIPALITE DE SAINT-GEORGES EST, Tél. (418)-228-2925
154 80 BOULEVARD LACROIX, VILLE DE SAINT-GEORGES (QUEBEC) G5Y1R7

31

Copie certifiée conforme

CE 95/06/06


Secrétaire-Trésorier

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 3 JUILLET 19 95

Copie de Résolution

Municipalité de

-5 JUL 1995

La Paroisse de St-Martin Beauce-Sud

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de St-Martin Beauce-Sud

tenue le 3 juillet 19 95 et à laquelle étaient présents son honneur

maire M. Jean-Marc Paquet

et les conseillers suivants:

Mario Bernier
Richard Marcoux
Jean-Marc Thibaudeau
Claude Lacroix.

RE:80-75:PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73./APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-MARTIN.

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidants du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence

Il est proposé par Claude Lacroix
appuyé par Jean-Marc Thibaudeau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de la Municipalité de St-Martin demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE 4e jour de juillet 19 95

SIGNÉ

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, GREFFIER

- 5 JUL 1995

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE
LA GUADELOUPE**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Assemblée régulière du Conseil de la Corporation Municipale de La Guadeloupe, tenue à l'endroit habituel des séances, mardi le 4 juillet 1995, à 19h30, sous la présidence du maire, Serge Philippon, et en présence des conseillers ci-après mentionnés, formant quorum.

Fernande Rodrigue
Gilles Bolduc

Ghislain Plante
Albert Bellegarde

Gaétan Jacques

Monsieur Marc-André Doyle, secrétaire-trésorier assiste aussi à cette séance et il est adopté ce qui suit:

95-0165 PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE # 73 :

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

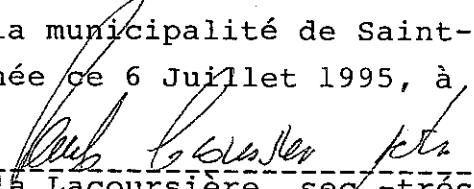
Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Casier postal 279
483, 9^e Rue Est
La Guadeloupe, Beauce-Sud (Québec)
G0M 1G0
Bur. (418) 459-3342 / Fax 459-3507 / Gar. 459-6492

73 en Beauce.
Adoptée.

Copie conforme d'un extrait du livre des délibérations du conseil de la municipalité de Saint-Théophile.

Donnée ce 6 Juillet 1995, à Saint-Théophile.


Paula Lacoursière, sec.-trés.

74

73

- 7 JUL 1995

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
OU
COPIE DE RESOLUTION

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE

A une session **régulière** du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Ephrem-de-Beauce tenue à la Salle du Conseil, le mardi 4 juillet 1995 à 19H30.

ETAIENT PRESENTS M.M.: Renald Longchamps , Pierre Plante
Madame Céline Marois, Jean Plante
Alain Pépin

formant quorum sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, Maire.

Madame Charlotte Longchamps, secrétaire-trésorière est aussi présente.

RESOLUTION NUMERO 95-07-123

DEMANDE POUR LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 EN BEAUCE

Considérant que, lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que, le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la modernisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et, par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR Alain Pépin

APPUYE PAR MONSIEUR Jean Plante

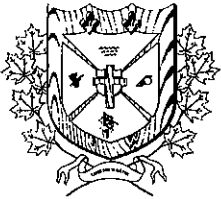
ET RESOLU A L'UNANIMITE

QUE le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de St-Ephrem-de-Beauce demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Copie Certifiée Conforme ce 6 juillet 1995

Par:


secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

13 JUL 1995

SESSION REGULIERE DU 3 JUILLET 1995

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, tenue le 3 juillet 1995, à 19h30, à la salle de l'hôtel de ville, à Saint-Benoît-Labre.

Etaient présents Richard Poulin, Marc Bourque, Paul Veilleux, Sylvio Busque, Normand Veilleux, sous la présidence du maire Léonide Grenier. Gaétane Vallée, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

RESOLUTION NO 8007-95: DE LA BEAUCE

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec\Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce Sud;

En conséquence, il est proposé par Normand Veilleux et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

copie certifié conforme
à Saint-Benoît-Labre, Beauce
ce 11e jour de juillet 1995

Gaétane Vallée, sec.-trés.

CC.: Premier Ministre Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Transports Monsieur Jacques Léonard
Délégué de la région Chaudière-Appalaches Monsieur Jean-Guy Paré
Député de Beauce-Sud Monsieur Paul-Eugène Quirion
Député de Beauce Monsieur Gilles Bernier
Conseil Economique de Beauce Monsieur André Langlois, D.G.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 3 juillet 19 95

Copie de Résolution

Municipalité de

la paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande

À la session ordinaire du Conseil de la

Municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande

tenue le 3 juillet 19 95

et à laquelle étaient présents son honneur le

maire M. Fernand Bégin

et les conseillers suivants: Bertrand Boutin, Julien Lessard, Rénauld Doyon,
France Roy, Martin Veilleux, Rémy Guay

APPUI CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

CONSIDERANT que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

CONSIDERANT que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

CONSIDERANT que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

CONSIDERANT que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par Bertrand Boutin
appuyé par Martin Veilleux
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Lande demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Extrait du 12ème livre des délibérations, résolution # 128-95

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE 10 juillet 19 95

SIGNÉ

Claudette Deschênes

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, GREFFIER



Procès-verbal ☐

Le 11 juillet 1995

Copie de résolution ☐

13 JUL 1995

Saint-Hilaire-de-Dorset

(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournement ☐,

tenue le 03 juillet 1995 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Léandre Létourneau

et les conseillers suivants: Mesdames Edith Bizier, Francine Fournier
Mm. Jérôme Lacroix, Roger Fillion, Thomas Jacques
et Sylvain Létourneau

formant quorum sous la présidence du maire.

M. Raymond Lamontagne Secrétaire-trésorier est aussi présent.

RESOLUTION NO: 03.07.95 AUTOROUTE 73

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

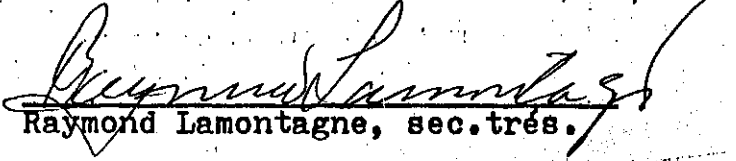
Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

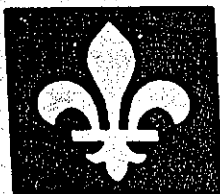
En conséquence

Il est proposé par M. Jérôme Lacroix
appuyé par Madame Francine Fournier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Copie conforme au livre des minutes.


Raymond Lamontagne, sec. trés.



12 JUL 1995

Procès-verbal
ou
Copie de Résolution du 03 Juillet 1995

CORPORATION MUNICIPALE de CANTON DE SHENLEY

A une session régulière ☐, spéciale ☐, ajournée ☐,

tenue le 03 Juillet 1995 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Hélène Poirier

et les conseillers suivants:

M. Raymond Poulin, M. Claude Boutin, M. Denis Quirion
M. Serge Gaboury, M. Yvon Veilleux, M. Luc Poulin,

tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. ... Roger ... LeBlond Secrétaire-Trésorier est aussi présent.

M.R.C. PROLONGATION DE L'AUTOROUTE 73.

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, M. Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être repartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est de Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence Il est proposé par M. Serge Gaboury appuyé par M. Raymond Poulin et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Canton de Shenley demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.
Adopté unanimement lecture faite.

Signé: Hélène Poirier Maire

Signé: Roger LeBlond Sec-Trés.

(68)

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 4 juillet 1995

Copie de Résolution

Municipalité de

12 JUL 1995

la paroisse de St-Honoré

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de la paroisse de St-Honoré

4 juillet

19 95

et à laquelle étaient présents son honneur

maire M. Maurice Mercier

et les conseillers suivants:

MM. Michel Fortier, Jean-Pierre Quirion, Henri Boutin,

Carol Fortin, Ghislain Champagne.

109-07-95

9- APPUI PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

CONSIDÉRANT que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du libre-échange, de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

CONSIDÉRANT que cette demande doit être interprétés comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidants du comté provincial de Beauce-Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Fortier, appuyé par M. Henri Boutin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité paroisse de St-Honoré demande au ministre des Transports du Québec, Monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE

7 juillet

19 95

SIGNÉ

Thérèse Pashat

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, GREFFIER

Municipalité de St-Evariste de Forsyth

495, Principale
ST-ÉVARISTE, Beauce Sud (Québec)
GOM ISO
Tél.: (418) 459-6488
Télec.: (418) 459-6268
CANADA

12 JUL 1995

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-EVARISTE-DE-FORSYTH

PROCES-VERBAL

A une session ordinaire du Conseil Municipal de St-Evariste-de-Forsyth tenue au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil lundi le 3 juillet 1995 à 20.00 heures.

A laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Gerald Turcotte, Claude Lessard, Raymond Lessard, Jean-Paul Grondin, Yvan Labonté et formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Maurice Boutin.

Claude Poulin Secrétaire-trésorier est aussi présent.

3 juil. 95-8 DEMANDE DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 EN BEAUCE

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence

Il est proposé par Raymond Lessard

Appuyé par Gerald Turcotte

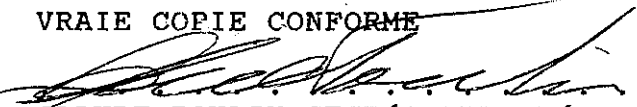
Et résolu que la Municipalité de Saint-Evariste-de-Forsyth demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

ADOpte UNANIMEMENT

Signé: Maurice Boutin Maire

Claude Poulin sec.-trésorier

VRAIE COPIE CONFORME


CLAUDE POULIN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

copie Cabinet du Premier Ministre Monsieur Jacques Parizeau
Ministère des Transports Monsieur Jacques Léonard
Délégué de la Région Chaudière-Appalaches M. Jean-Guy Paré
Député de Beauce-Sud Monsieur Paul-Eugène Quirion
Député de Beauce Monsieur Gilles Bernier
Conseil Economique de Beauce M. André Langlois, D.G.
M.R.C. de Beauce-Sartigan

M u n i c i p a l i t é A u b e r t - G a l l i o n



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE AUBERT-GALLION

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité Aubert-Gallion, tenue au lieu ordinaire le 4 juillet 1995, à laquelle sont présents Madame la Conseillère Suzanne Roy, Messieurs les Conseillers Jean-Louis Veilleux, Denis Bolduc, Daniel Poulin, Lionel Bisson et Yvon Rancourt.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Ovila Poulin.

RESOLUTION NO.: 4019-95

- Attendu: Que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le Ministre des Finances, M. Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec.
- Attendu: Que le prolongement de l'Autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches.
- Attendu: Que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec-Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du Sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquences, permettent à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises.
- Attendu: Que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir dans les meilleurs délais, un lieu routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et les résidents du comté provincial de Beauce-Sud.

En conséquence:

Il est proposé par Jean-Louis Veilleux

Résolu unanimement

Que le conseil de la Municipalité de Aubert-Gallion, demande au Ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du Gouvernement Fédéral, afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'Autoroute 73 en Beauce.

Extrait Certifié conforme
A St-Georges
Ce 6 juillet 1995

Claude Dutil, sec.-trés.



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
OU
COPIE DE RESOLUTION

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-GÉDEON-PAROISSE

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-GÉDEON PAROISSE

LORS D'UNE SESSION RÉGULIÈRE (RÉGULIÈRE, SPÉCIALE OU D'AJOURNEMENT) DU CONSEIL
TENUE LE 4 JUILLET 19 95, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

ROGER LACHANCE MAIRE,

ET LES CONSEILLERS: GASTON CLICHE RENE-PAUL LACHANCE

MARCEL MOISAN LAURENT-PAUL GAGNE

FRANCIS MOREAU DAMIEN LACHANCE

FORMANT LE CONSEIL AU COMPLET ☒ OU FORMANT QUORUM ☐ , SAVOIR:

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Résolution # 69-07-95

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des finances, M. Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartie sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre échange de l'Aléna et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du Sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vue les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud.

En conséquence, il est proposé par Damien Lachance et appuyé par Marcel Moisan et résolu que la Municipalité Paroisse St-Gédéon demande au ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que les enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

EXTRAIT CONFORME.

Adopté unanimement

CERTIFIÉ CE 5 juillet 19 95

SIGNE

A. P. Jolin
SECRÉTAIRE-TRESORIER, GREFFIER

DOITS RESERVES (CANADA) 1988

-2 AOU 1995



Corporation Municipale
Village du Lac Poulin
C.P. 186, Ville de Saint-Georges
Comté de Beauce (Québec)
G5Y 5C7

Objet: Demande d'appui concernant le prolongement de l'autoroute 73-

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALÉNA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les États-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence

Résolution no. 2758-95

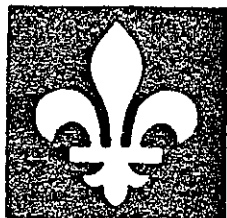
Il est proposé par Mme Sylvie Maheux
appuyé par M. André Rodrigue
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité du Village du Lac Poulin demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Adopté.

*Signé: Sautier, 1995-01-11
Paul Sautier, Sec. Trés.*

(61)



Le.....04.juillet..... 19 95.

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

10 JUL 1995

.....St-Simon les Mines.....
(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐, ... du conseil municipal.....

tenue le ... quatre juillet..... 19.95. et à laquelle est présent son honneur

le maire M.Martin Busque.....

et les conseillers suivants: M.Gaétan Simmoneau,M.Georges-Aimé Poulin
M.Jean-Paul Poirier,Mme Christine Caron

formant quorum sous la présidence du maire.

..Mme. Francine P...thibodeau....., Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'atlantique et de l'est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'Aléna et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec-Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport des marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-sud;

En conséquence

Il est proposé par le conseiller M.Jean-Paul Poirier
appuyé par la conseillère Mme Christine Caron
et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de St-Simon Les Mines demande au ministre des transports du Québec, Monsieur Jacques Léonard qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Copie certifiée le 06 -07-95

Mme Francine P. Thibodeau
Secrétaire-trésorière

63

Le 7. juillet 19 95.

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

..... MUNICIPALITE DE SAINT-RENE, BEAUCE
 (Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐,

tenue le 3. juillet 19 95. et à laquelle sont présents son honneur

la mairesse
~~le maire~~ Madame Fleurette Giroux

et les conseillers suivants: M. Jean-Luc Bolduc M. Gilles Thiboutot
 M. Denis Roy M. Jean-Guy Maheux
 M. Michel Gilbert M. Yvon Pépin

formant quorum sous la présidence ~~du maire~~ de la mairesse.

..... M. Michel Drouin Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Considérant que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

Considérant que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce soit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

Considérant que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de la mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

Considérant que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidents du comté provincial de Beauce-Sud;

En conséquence

Il est proposé par M. Denis Roy
 appuyé par M. Jean-Luc Bolduc
 et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-René de Beauce demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Résolution #95-47

Adoptée à la séance du 3 juillet 1995

Michel Drouin
 Secrétaire-trésorier

EXTRAIT CONFORME DU LIVRE DES DELIBERATIONS DE LA MUNICIPALITE DU VILLAGE DE SAINT-GEDEON, LORS D'UNE SESSION REGULIERE DU CONSEIL TENUE LE 5 JUILLET 1995, A LAQUELLE ETAIENT PRESENTS MONSIEUR LE MAIRE ROGER NADEAU, MESSIEURS LES CONSEILLERS JEAN DEBLOIS, GERMAIN LACHANCE ET PASCAL LACHANCE FORMANT QUORUM DE L'ASSEMBLEE.

RESOLUTION 95-07-239

CONSIDERANT que lors du dépôt du budget fédéral le 27 février dernier, le ministre des Finances, Monsieur Paul Martin a réservé une somme de 80 millions de dollars devant être répartis sur une période de 5 ans pour le programme d'adaptation et de modernisation du réseau routier des provinces de l'Atlantique et de l'Est du Québec;

CONSIDERANT que le prolongement de l'autoroute 73 en Beauce doit être sérieusement considéré comme étant un élément majeur et essentiel au développement du Québec et de la région Chaudière-Appalaches;

CONSIDERANT que dans le cadre du libre-échange, de l'ALENA et de mondialisation des marchés, il nous apparaît opportun de réitérer aux différents paliers gouvernementaux que l'axe Québec/Boston doit être priorisé afin de favoriser et d'accentuer nos échanges commerciaux avec nos voisins du sud, les Etats-Unis, et par voie de conséquence permettre à nos entreprises de se développer et de demeurer compétitives vu les coûts élevés reliés au transport de marchandises;

CONSIDERANT que cette demande doit être interprétée comme l'expression de la volonté populaire de l'ensemble de notre région d'obtenir, dans les meilleurs délais, un lien routier convenable et sécuritaire pour les entreprises et résidants du comté provincial de Beauce-Sud;

EN CONSEQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Germain Lachance et résolu unanimement que le conseil de la municipalité du Village de Saint-Gédéon demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Jacques Léonard, qu'il effectue les démarches nécessaires auprès de son gouvernement et des autorités du gouvernement Fédéral afin que des enveloppes budgétaires soient réservées exclusivement pour le prolongement, dans les meilleurs délais, de l'autoroute 73 en Beauce.

Josée Lachance

Josée Lachance

Secrétaire-trésorière adjointe

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIÉ CE 09 août 19 95

SIGNÉ



**VILLE DE
SAINT-GEORGES**

Service du Greffe

11700, boulevard Lacroix
Ville de Saint-Georges
(Québec) G5Y 1L3
Téléphone: (418) 228-5555
Télécopieur: (418) 228-3855

17 JUL 1998

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 26 juin 1995, à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Ann Paré et Murielle Busque, Messieurs les Conseillers Serge Paquet, Jean Perron, Régis Drouin, Simon Roy et Michel Bernard.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Roger Carette.

RÉSOLUTION NO 95-5049

Demande de prolongement de l'autoroute 73

- ATTENDU: que le transport de marchandises joue un rôle de premier plan en ce qui a trait au développement d'une région;
- ATTENDU: que la Ville de Saint-Georges et la région sont dotées d'infrastructures industrielles, et pour continuer à se développer elles ont besoin d'une infrastructure additionnelle en matière de transport soit celle du prolongement de l'autoroute 73;
- ATTENDU: que le prolongement de cette autoroute 73 serait un moyen de communication rapide et efficace aux industries de St-Georges et de la région;
- ATTENDU: que la région de la Beauce a besoin d'obtenir un tel réseau routier aux fins de subvenir à la résistance de son développement économique;
- ATTENDU: le tracé de l'autoroute 73 est déjà effectué par différentes études et plans, lesquels ont été acceptés par tous en 1993;
- ATTENDU: que la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan a émis un avis favorable au prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à St-Georges de Beauce;
- ATTENDU: qu'il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec d'y donner suite;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Bernard
ET IL EST RÉSOLU unanimement

QUE demande soit produite à l'Honorable Monsieur Jacques Léonard ministre des Transports du Québec afin qu'il considère l'urgence de doter la région de la Beauce de l'autoroute 73 jusqu'à St-Georges selon le tracé accepté par l'ensemble de la population en 1993 selon les études déjà effectuées.

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à Monsieur Paul-Eugène Quirion, Député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE

LE MAIRE,

ROGER CARETTE

LE GREFFIER,

LAURENT NADEAU, O.M.A.

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 27^e jour de juin 1995.

LE GREFFIER,

LAURENT NADEAU, O.M.A.
jc.



Le04-12.....1989.

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

.....St-Simon Les Mines.....
(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐,du conseil municipal.....
tenue le quatre decembre 19⁸⁹ et à laquelle est présent son honneur
le maire M. Charles-Auguste Quirion

et les conseillers suivants: M. Martin Busque, M. Gaetan Simmoneau
M. Jean-Paul Poirier, M. Georges-Aime Poulin
M. Christine Caron, M. Georges-Ernest Rodrigue

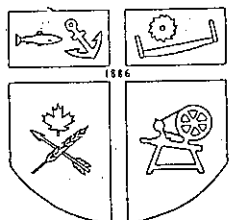
formant quorum sous la présidence du maire.

..... Mme Francine Thibodeau, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est proposé par le conseiller M. Georges Aime Poulin et secondé par le conseiller M. Gaetan Simmoneau et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Simon Les Mines appuie inconditionnellement le projet de prolongement de l'auto-route 73 tel que déposé dans le cadre de la conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Copie certifiée le 21/12/89

Mme Francine Thibodeau
secrétaire-trésorière



MUNICIPALITE DE SAINT-THEOPHILE

644, RUE DU COLLEGE, C.P. 10

SAINT-THEOPHILE, COMTE BEAUCE-SUD, QC

G0M 2A0 TEL.: (418) 597-3998

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance régulière tenue le 05 Décembre 1989

Séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Théophile tenue le 05 Décembre 1989 à laquelle assistaient Madame Marie-Ange Lapierre, Messieurs Denis Breton, Gaétan Leclerc, Mario Lefebvre, Raymond Riendeau, sous la présidence de Monsieur Roger Paquet, maire.

OBJET : AUTOROUTE 73

Résolution NO. 89-12-180

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville Saint-Georges ;

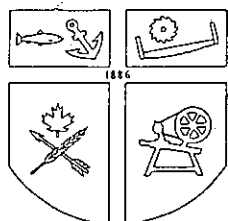
ATTENDU que ce projet, lors d'un forum régional tenu à Thetford mines les 8 et 9 Juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués ;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 03 Octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest ;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du Ministère des Transports ;



MUNICIPALITE DE SAINT-THEOPHILE

644, RUE DU COLLEGE, C.P. 10

SAINT-THEOPHILE, COMTE BEAUCE-SUD, QC

G0M 2A0 TEL.: (418) 597-3998

2-

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique ;

Pour ces motifs,

Sur proposition de Monsieur Denis Breton

et secondé de Monsieur Mario Lefebvre

Il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Théophile affirme publiquement et sans équivoque son appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Adopté

Vraie copie certifiée

Gisèle Lapointe, sec-trés.

Municipalité de Saint-Théophile.

Le 06 Décembre 1989.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES

A une séance spéciale du conseil de la susdite ville, tenue le 4 décembre 1989, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Marguerite Courchesne et Ann Paré, messieurs les conseillers Gilles Gagnon, Jean-Claude Rancourt, Richard Roy et Gabriel Garneau, formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Alain Gilbert, il est réglé et statué:

RESOLUTION 538-89

Autoroute 73

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence-socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la Municipalité Régionale de Comté de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford-Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville de Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

... /2



ville de saint-georges

11700 boul Iacroy, ville saint-georges beauce G5Y 1L3

TEL. (418) 228-5555

Résolution 538-89

... /2

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraînent un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Rancourt et il est unanimement résolu:

QUE la corporation municipale de Ville de Saint-Georges affirme publiquement et sans équivoque son appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.


Carole Veilleux,
greffière adjointe.

MUNICIPALITE DE SAINT-COME-DE-KENNEBEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

SEANCE REGULIERE TENUE LE 6 déc 89

Présences: *Maire* *Clément Paquet*
Conseillers *Jean-Mat Bédard*, *Julien Bourgie*, *Robert Lapin*
Henri Brochu, *Yvon Landry*.

OBJET: AUTOROUTE 73

RESOLUTION NO.

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusqu'à son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de *Henri Brochu*
et SECONDE de *Yvon Landry*

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la M.R.C. de Beauce-Sartigan, par les présentes, et l'ensemble des municipalités formant cette dernière, par le biais de résolution de chacun de leur conseil local, affirment publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

ADOpte 6 dec 89

Yvan Delaunay
sec-Trés

MUNICIPALITE DE LINIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

SEANCE REGULIERE TENUE LE 4 dec 89

Présences: *Maire Yves Bernard*
Conseillers *André Caouette, Régis Lapierre, Michel Gagné,*
Michel Parent, Marie L. Lachance, Raymond Bouchard

OBJET: AUTOROUTE 73

RESOLUTION NO.

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de *André Caouette*
et SECONDE de *Régis Lapierre*

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la M.R.C. de Beauce-Sartigan, par les présentes, et l'ensemble des municipalités formant cette dernière, par le biais de résolution de chacun de leur conseil local, affirment publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

ADOpte 4 dec 89

G. Gauthier
sec-trés.



Le 4 décembre 1989..

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

..... Municipalité de Saint-René, Beauce
(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐,

tenue le 4 décembre 19 89.. et à laquelle sont présents son honneur

~~xxxxxx~~ la mairesse Mme Fleurette Giroux.

et les conseillers suivants: M. Jean-Luc Bolduc M. Denis Roy
M. Michel Gilbert M. Jean-Guy Maheux
M. Daniel Bruneau

formant quorum sous la présidence ~~du xxxxxx~~ de la mairesse.

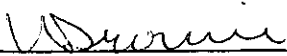
..... M. Michel Drouin Secrétaire-trésorier est aussi présent.

IL EST PROPOSE PAR M. Denis Roy
APPUYE PAR M. Jean-Luc Bolduc
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE - La Municipalité de St-René Beauce appuie inconditionnelle-
ment le projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que
déposé dans le cadre de la conférence socio-économique de
la région Chaudière Appalaches.

Résolution #89-112

Adoptée à la séance du 4 décembre 1989



Michel Drouin
Secrétaire-trésorier



Procès-Verbal
ou du 4 décembre 1989
Copie de Résolution

Province de Québec
District de

CORPORATION MUNICIPALE de St-Martin Beauce

A la session régulière ou spéciale du Conseil de la Corporation Municipale

St-Martin Beauce
(Cité, Ville, Village, Canton ou Paroisse)

tenue le 4 décembre 1989 et à laquelle est présent son honneur
le maire M. Jean-Marc Paquet

et les conseillers suivants: Francis Maheux Maurice Courtemanche
Adrien Roy Gérard Champagne
Henri-Louis Dupuis Claude Lacroix

tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. me Carmelle Veilleux Secrétaire-Trésorier est aussi présent.

RE:119-89: AUTOROUTE 73./APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN.

Attendu que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la MRC, a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73, jusque sur son territoire.

Attendu que ce projet, a été reconnu comme une des premières priorités régionales par l'ensemble des municipalités;

en conséquence:

Il est proposé par: Claude Lacroix

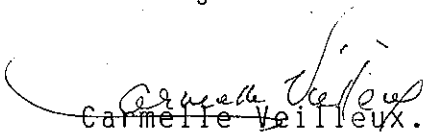
secondé par: Gérard Champagne.

et résolu QUE:

Le conseil municipal de la municipalité de St-Martin, accorde son appui au prolongement de l'autoroute 73, tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Adopté.

Copie conforme certifiée.
ce 4e jour de décembre 1989.


Carmelle Veilleux.
Sec. Trés.

Corporation Municipale de St-Philibert

A une réunion régulière du Conseil municipale de St-Philibert, mercredi le 6 décembre 1989, à 19.30 heures, à laquelle réunion sont présents mesdames Marie-Marthe Brochu et Colette Loignon, messieurs Lorenzo Groleau, Germain Létourneau, Raymond Morin sous la présidence de monsieur le maire Victor Loignon.

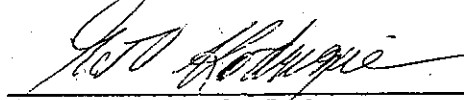
Monsieur Jean-Luc Doyon, conseiller au siège # 1, était absent.

Madame Marie-Jeanne O.-Rodrigue, secrétaire-trésorier, était aussi présente.

Autoroute 73. (Résolution # 89-76)

Il est proposé par monsieur Lorenzo Groleau et accepté à l'unanimité d'affirmer publiquement et sans équivoque, par le biais de cette résolution, notre appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Vraie copie certifiée.



Marie-Jeanne O.-Rodrigue, secr.-trés.



Province de Québec
District de

Beauce

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 5/12 19 89

Copie de Résolution

Corporation Municipale

AUBERT GALLION

A la sessionRégulière.... du Conseil de la

Corporation MunicipaleAubert-Gallion.....

tenue le cinq...(5)...décembre..... 19 89..... et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Ovilas Poulin.....

et les conseillers suivants: Jean-Louis Veilleux, Suzanne Roy, Denis Bolduc,
Daniel Poulin, Richard Bourque et Yvon Rancourt

Le secrétaire-trésorier, Claude Dutil, est aussi présent;

RESOLUTION NO.: 2495-89

Attendu: Que dans le cadre de la conférence socio-économique de la région chaudière-Appalaches, la MRC de Beauce Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire.

Attendu: Que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame des Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville St-Georges, et que ce dit projet a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier.

Attendu: Que ce conseil est d'accord avec ce projet de l'autoroute 7 et l'appui totalement et sans conditions.

En conséquence:

Il est proposé par Jean-Louis Veilleux

Résolu unanimement

1- Que le préambule de la présente résolution fasse parti intégrante.

2- Que ce conseil signifie au Ministère des Transports et ceci de façon non équivoque qu'il appuie de façon inconditionnelle le projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la conférence socio-économique de la région Chaudière-appalaches qui doit se tenir dans avenir prochain.

Copie Certifiée

Conforme à St-Georges-Ouest

Ce 14 décembre 1989

Claude Dutil
sec.-trés.



Province de Québec
District de

Beauce.....

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 4 déc. 19 89

Copie de Résolution

Corporation Municipale

St-Jean de la Lande

A la session ..régulière..... du Conseil de la

Corporation Municipale ...St-Jean-de-la-Lande.....

tenue le4...décembre..... 1989..... et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M.Fernand Bégin.....

et les conseillers suivants:

Bertrand Boutin
Gilles Marquis
Jeannot Rodrigue
Denis Thibodeau
Mario Fortin

Projet de prolongement de l'autoroute 73

Proposé par Denis Thibodeau et résolu unanimement que la
Municipalité de St-Jean de la Lande affirme publiquement et sans
équivoque son appui inconditionnel à la M.R.C. de Beauce-Sartigan
pour le projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé
dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région
Chaudière-Appalaches.

Conseil municipal de St-Jean de la Lande.

Extrait du 12ème livre des délibérations. résolution numéro 233.

Certifié conforme ce 5ème jour de décembre 1989

Claudette Deschênes
Par: Claudette Deschênes, sec.-trés.



Procès-verbal
ou
Copie de Résolution

du 04 Décembre 1989 19...

CORPORATION MUNICIPALE de CANTON DE SHENLEY

A une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐,

tenue le 04 Décembre 1989 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Hélène Poirier, Mairesse

et les conseillers suivants:

M. Raymond Poulin, M. Paul-Aimé Demers, M. Rolland Carrier,
M. André Morissette, M. Louis-André Bellegarde, Mme Louisette B. Mathieu.

tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Roger LeBlond Secrétaire-Trésorier est aussi présent.

OBJET: AUTOROUTE 73

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalache, la M.R.C. de Beauce Sartigan, a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins, puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville St-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalache par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville St-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du Ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances Ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de Monsieur Paul-Aimé Demers

ET APPUYE PAR Monsieur André Morissette

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

RESOLUTION OBJET AUTOROUTE 73 (suite)

Que la M.R.C. Beauce Sartigan, par les présentes, et l'ensemble des municipalités formant cette dernière, par le biais de résolution de chacun de leur conseil local, affirment publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalache.

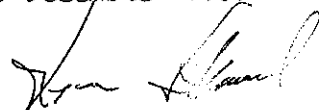
Adopté Unanimement lecture faite.

STONE: HELENE POIRIER MAIRESSE

STONE: ROGER LEBLOND SEC-TRES.

Vraie copie conforme
à St-Honoré de Shenley
ce 06 Décembre 1989

Par



Roger LeBlond

Secrétaire-Trésorier



Province de Québec

District de

Beauce

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 05 décembre 1989

Copie de Résolution

Corporation Municipale

de la paroisse de St-Honoré

A la session régulière du Conseil de la

Corporation Municipale la paroisse St-Honoré

tenue le 5 décembre 1989 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Denis Champagne

et les conseillers suivants: MM. Daniel Mercier, Denis Vaillancourt, Bertrand Lessard
Henri Lapointe, Michel Veilleux et Noël Poulin

Francine Boucher, secrétaire-trésorière est aussi présente.

OBJET: AUTOROUTE 73

Résolution No. 151-12-89

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région
Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet
visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque
sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à
Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à
la limite de Ville St-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du forum régional tenu à Thetford Mines les
8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région
Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions
ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part
des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une
séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de
Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de
l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position
de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances
concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image
d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances minis-
térielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du
projet lors de la Conférence socio-économique;

POUR CES MOTIFS,

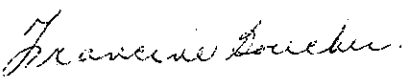
SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vaillancourt
ET SECONDE DE Monsieur Michel Veilleux

IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la M.R.C. de Beauce-Sartigan, par les présentes, et l'ensemble des municipalités formant cette dernière, par le biais de résolution de chacun de leur conseil local, affirment publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

ADOpte

Vraie copie des Minutes
faite à St-Honoré, ce 6 décembre 1989


par Francine Boucher
secrétaire-trésorière

La Municipalité de la Paroisse St-Benoit Lâbre

St-Benoit Lâbre, Comté Beauce, P. Qué.
GOM 1P0

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

A une session régulière du conseil de la Paroisse de St-Benoit Lâbre, Beauce, tenue à l'hôtel de ville, lundi le 4 décembre 1989, à 19:30 heures, à laquelle sont présents madame et messieurs Jean Louis Bonin, Lucien Lecours, Jules St-Laurent, Simon Fecteau, Chantal Roy, sous la présidence du maire Léonide Grenier. Gaétane Vallée, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

RESOLUTION NO 4662-89: AUTOROUTE 73

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la MRC de Beauce Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre Dame des Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville St-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville St-Georges ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la MRC de Beauce Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de St-Georges ouest;

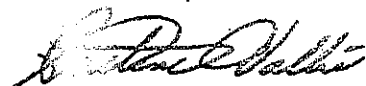
ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

EN CONSÉQUENCE, POUR TOUT CES MOTIFS, il est proposé par Simon Fecteau et résolu unanimement que la Municipalité de St-Benoit appuie la MRC Beauce Sartigan, dans sa résolution no 89-11-140, au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À ST-BENOIT LABRE, BEAUCE
CE 7^E JOUR DE DÉCEMBRE 1989

GAETANE VALLE, SEC.TRES.





Procès-verbal
ou
Copie de résolution

du 12 déc. 1989...

CORPORATION MUNICIPALE du Village du Lac Poulin

À une séance ☒ régulière ☐, spéciale ☐, ajournement ☐,
session ☐

tenue le 12 déc. 1989 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Neil Mathieu

et les conseillers suivants: MM. Jimmy Poulin, Claudette Giguère, Lisette Lafamme,
Yves Pelletier.

formant quorum sous la présidence du maire.

M. Paul Poulin

Secrétaire-trésorier ☒

Greffier ☐ est aussi présent.

Résolution no. 2858-89

OBJET: AUTOROUTE 73

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

Pour ces motifs, sur proposition de Jimmy Poulin, et secondé par Lisette Laflamme, il est résolu unanimement que la municipalité du lac Poulin, par les présentes, affirme publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la conférence socio-économique de la région chaudière-apalaches.

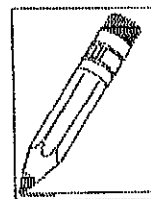
Adopté.

Copie certifiée

Paul Poulin, s. tr.
Paul Poulin, séc. trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

**CORPORATION MUNICIPALE DE
NOTRE-DAME DES PINS**



COPIE DE RESOLUTION

A LA SEANCE DU CONSEIL DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE NOTRE-DAME
DES PINS TENUE LE 4 DECEMBRE 1989

ET A LAQUELLE ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

MARCEL BUSQUE
ROBERT DAIGE

NICOLE GAGNON
MICHEL BELANGER

TOUS FORMANT QUORUM ET SIEGANT SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE
MAIRE, DENIS BUSQUE

IL A ETE ADOPTE:

RESOLUTION 141-12-1989

**APPUI AU PROJET DE L'AUTOROUTE 73 TEL QUE DEPOSE DANS LE CADRE DE
LA CONFERENCE SOCIO-ECONOMIQUE**

ATTENDU QUE dans le cadre de la Conférence socio-économique de la
région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé
un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de
l'autoroute 73 jusqu'à son territoire;

ATTENDU QUE le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73
jusqu'à Notre-Dame des Pins puis l'élargissement de la route 173
existante jusqu'à la limite de Ville St-Georges;

ATTENDU QUE ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines
les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de
la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués
présents;

ATTENDU QU'en cours de préparation de ce dossier différentes
opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus
unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU QU'une proposition de Ville St-Georges ouest adoptée lors
d'une séance de son Conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la
M.R.C. de réviser sa position concernant le prolongement de
l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

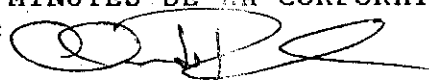
ATTENDU QU'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la
proposition de Ville St-Georges ouest;

ATTENDU QUE ces résolutions ont été transmises au Ministère des
Transports;

ATTENDU QUE des différentes prises de position peuvent projeter une
image d'incohérence non fondée et provoquer un questionnement des
instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question
l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

Il est proposé par Marcel Busque, secondé par Michel Bélanger et
résolu unanimement que notre Conseil municipal affirme publiquement
et sans équivoque son appui inconditionnel au projet de
prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la
Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

**VRAIE COPIE CERTIFIEE CONFORME
AUX MINUTES DE LA CORPORATION MUNICIPALE
PAR:**


Claude Poulin
Secrétaire-Trésorier

Le ...6. décembre.....1989..

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-EPHREM DE BEAUCE
(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐, ...de la paroisse de St-Ephrem....
tenue le ...5. décembre.....19 89...et à laquelle sont présents son honneur

le maire Monsieur Sylva Breton.....

et les conseillers suivants:

Messieurs Lucien Nadeau, Gaëtan Pomerleau, Clarence Gosselin,
Jean-Denis Lessard, Camil Faucher & Luc Lemieux

formant quorum sous la présidence du maire.

..... Nicole N. Roy....., Secrétaire-trésorier est aussi présent.

OBJET: AUTOROUTE 73

RÉSOLUTION NO.89-12-194

ATTENDU que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce-Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

ATTENDU que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame-des-Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de ville de Saint-Georges;

ATTENDU que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

ATTENDU qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

ATTENDU qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce-Sartigan de reviser sa position concernant la prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

ATTENDU qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest;

ATTENDU que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports;

ATTENDU que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION de Monsieur Clarence Gosselin
et SECONDE de Monsieur Gaëtan Pomerleau

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

Le 6 décembre 1989 ..

Procès-verbal ☐ Copie de résolution ☒

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-EPHREM DE BEAUCE
(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournée ☐, de la paroisse de St-Ephrem
tenue le ... 5 décembre 19 89 et à laquelle sont présents son honneur
le maire ... Monsieur Sylva Breton

et les conseillers suivants: Messieurs Lucien Nadeau, Gaétan Pomerleau, Clarence Gosselin,
Jean-Denis Lessard, Camil Faucher & Luc Lemieux

formant quorum sous la présidence du maire.

..... Nicole N. Roy, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

RÉSOLUTION NO. 89-12-194 (suite)

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse de St-Ephrem de Beauce,
affirme publiquement et sans équivoque leur appui inconditionnel au projet de
prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence
Socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AUX MINUTES DE LA CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE ST-EPHREM DE BEAUCE

Donné ce 6ième jour de décembre 1989

Par

Nicole N. Roy
secrétaire-trésorière

Extrait du Procès-Verbal
ou du 4 Décembre 1989
Copie de Résolution
Corporation Municipale

Du Village St-Ephrem-De-Tring Cté Beauce

A la session régulière du Conseil de la

Corporation Municipale du village St-Ephrem-De-Tring Cté Beauce

tenue le 4 décembre 1989 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Charles-Aimé Robert

et les conseillers suivants: M.M. Normand Couture Roger Bureau
Réjean Chartier J-Pierre Poulin
Marcel Bilodeau Réal Bureau

Proposé par M. Marcel Bilodeau
conseiller

Appuyé par M. Normand Couture
conseiller

et résolu unanimement:

Que: Résolution numéro: 89-12-315

=====

Objet: Autoroute 73

Attendu: que dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches, la M.R.C. de Beauce Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire;

Attendu: que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre-Dame Des Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville de Saint-Georges;

Attendu: Que ce projet, lors du forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués;

Attendu: qu'en cours de la préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés;

Attendu: qu'une résolution de Ville St-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 1988 demandait à la M.R.C. de Beauce Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique;

Attendu: qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville Saint Georges-Ouest;

Attendu: que ces différentes prises de position peuvent projeter un image d'incohérence non fondée et entraîne un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marcel Bilodeau secondé du conseiller Normand Couture il est résolu unanimement Que le conseil de la Corporation Municipale du Village St-Ephrem-De-Tring Comté Beauce, affirme publiquement et sans équivoque son appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Copie Certifiée Conforme

Aux Minutes de la Corp. Municipale

Du Village Saint-Ephrem-De-Tring Cté Beauce

Donné ce 5 décembre 1989

Contrôles Comptables Liée 41-18

Par:

Thérèse Bolduc
Thérèse Bolduc, sec-trés.



Province de Québec
District de

Extrait du Procès-Verbal
ou du
Copie de Résolution
Corporation Municipale
VILLAGE DE SAINT-GEDEON

A la session régulière..... du Conseil de la

Corporation Municipale ...du village de Saint-Gédéon

tenue le 4 décembre 1989 19 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Paul-Eugène Quirion

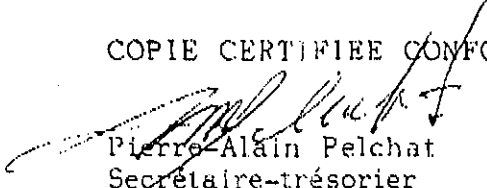
et les conseillers suivants: Danielle Grondin
Chantale Cliche
Gaétan Cliche
Joachim Moisan
Germain Lachance
Marcel Racine

RESOLUTION # 89-12-302

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT
que le Conseil municipal du village de Saint-Gédéon appuie
sans réserve la résolution #89-11-140 adoptée par la MRC
de Beauce-Sartigan, lors de leur session régulière tenue
le 29 novembre 1989, ayant trait au prolongement de l'auto-
route 73, laquelle résolution fait partie des présentes comme si
au long reproduite.

Adopté unanimement

COPIE CERTIFIEE CONFORME


Pierre-Alain Pelchat
Secrétaire-trésorier



Procès-verbal ☐

Le 6 décembre 1989

Copie de résolution ☐

Saint-Hilaire-de Dorset

(Nom de la municipalité)

À une session régulière ☒, spéciale ☐, ajournement ☐

tenue le 4 décembre 1989 et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Léandre Létourneau

et les conseillers suivants:

Lionel Jacques, Roméo Leblanc, Donald Fillion, Roger Fillion,
Thomas Jacques, Sylvain Létourneau

formant quorum sous la présidence du maire.

M. Raymond Lamontagne Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Résolution no-06.I2.89.

Attendu que par la présente, le Conseil Municipal de Saint-Hilaire désire préciser sa position dans le dossier du prolongement de l'autoroute 73 via St-Georges de Beauce.

Attendu qu'une résolution a déjà été passée le 7 novembre 1988 à la demande du Conseil de Ville de St-Georges-Ouest demandant aussi le dit prolongement jusqu'à St-Georges.

Attendu que le Conseil de St-Hilaire ne pouvait à cette époque, juger l'impact qu'aurait un tel appui.

En conséquence, il est proposé par M. Donald Fillion, secondé par M. Roméo Leblanc et résolu à l'unanimité que le Conseil de St-Hilaire donne son appui sans équivoque et inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Adopté.

Fait et passé ce 4 décembre 1989

C.C. au livre des minutes.


Raymond Lamontagne, sec. trés.



Extrait du Procès-verbal

ou
Copie de résolution

du 4 décembre

19 89

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

À la session régulière du Conseil de la Corporation Municipale

de SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

tenue le 4 décembre 19⁸⁹ et à laquelle étaient présents son honneur

le maire ... Henri-Georges Veilleux

et les conseillers suivants: M. Paul Fortier
M. Gaétan Roy
M. Marc-Robert Roy
M. Maurice Boutin
M. Raymond Lessard
M. Dominique Lessard

formant quorum sous la présidence du maire.

..... Réal Bureau, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Sur proposition de Marc-Robert Roy et secondé par Paul Fortier que la municipalité de ST-Evariste appuie inconditionnellement la demande de la M.R.C. Beauce Sartigan au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalaches.

Réal Bureau, secrétaire-trésorier

Vraie copie
au livre des minutes
Page 95

06 DEC. 1989

CORPORATION MUNICIPALE DE LA GUADELOUPE.

A la session régulière du Conseil de la Corporation Municipale de La Guadeloupe, tenue le 89-12-04 à 19hrs30 à l'Hotel de Ville de La Guadeloupe, à laquelle est présent son Honneur le Maire M. Jos Marie Pépin et en présence des conseillers suivants formant quorum:

Denise Bernard	Serge Philippon	Simon Cloutier
Gilles Bolduc	Léandre Lessard	Albert Bellegarde

M. Marc A. Doyle secrétaire - trésorier est aussi présent.

Il est adopté ce qui suit:

89-0497 Appui pour autoroute 73:

Attendu que dans le cadre de la conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalache, la M.R.C. de Beauce Sartigan a déposé un projet visant à accélérer l'échéancier de construction de l'autoroute 73 jusque sur son territoire.

Attendu que le projet prévoit le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Notre Dames des Pins puis l'élargissement de la route 173 existante jusqu'à la limite de Ville St-Georges.

Attendu que ce projet, lors du Forum régional tenu à Thetford Mines les 8 et 9 juin dernier, a été reconnu comme première priorité de la région Chaudière-Appalaches par l'ensemble des délégués

Attendu qu'en cours de préparation de ce dossier, différentes opinions ont été formulées en vue de l'obtention d'un consensus unanime de la part des intervenants concernés.

Attendu qu'une proposition de Ville Saint-Georges-Ouest adoptée lors d'une séance de son Conseil tenue le 3 octobre 88 demandait à la M.R.C. de Beauce Sartigan de réviser sa position concernant le prolongement de l'autoroute 73 avant le Sommet socio-économique.

Attendu qu'un certain nombre de municipalités ont alors appuyé la position de Ville de Saint-Georges-Ouest.

Attendu que copie de ces résolutions ont été transmises aux instances concernées du ministère des Transports.

Attendu que ces différentes prises de position peuvent projeter une image d'incohérence non fondée et entraînent un questionnement des instances ministérielles pouvant aller jusqu'à remettre en question l'acceptation du projet lors de la Conférence socio-économique.

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Simon Cloutier, secondé de Léandre Lessard il est unanimement résolu

Que la Municipalité de La Guadeloupe, par les présentes, affirme publiquement et sans équivoque son appui inconditionnel au projet de prolongement de l'autoroute 73 tel que déposé dans le cadre de la Conférence socio-économique de la région Chaudière-Appalache.

Adopté

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 05 DECEMBRE 1989
AUX MINUTES DE LA CORPORATION MUNICIPALE
DU VILLAGE DE LA GUADELOUPE, BEAUCE


Carole Couture
Sec. adjointe